

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE
ROYALE
DES SCIENCES.

ANNÉE M. DCCLIV.

Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique,
pour la même Année,
Tirés des Registres de cette Académie.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLIX.

M É M O I R E

S U R

L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE.

Par M. DE LA CONDAMINE.

UNE maladie affreuse & cruelle, dont nous portons le germe* dans notre sang, détruit, mutile ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien monde, elle a plus dévasté le nouveau que le fer de ses conquérans : c'est un instrument de mort qui frappe sans distinction d'âge, de sexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'est sur-tout dans les villes & dans les cours les plus brillantes, qu'on la voit exercer ses ravages. Plus les têtes qu'elle menace sont élevés ou précieuses, plus il semble que les armes qu'elle emploie sont redoutables : on voit assez que je parle de la petite vérole. *L'Inoculation*, préservatif sûr, avoué par la raison, confirmé par l'expérience, permis, autorisé même par la religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & semble demander à la politique d'être mis à la tête des moyens propres à conserver & à multiplier l'espèce humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait de la providence ? Tel est l'objet des recherches qui font la matière de ce mémoire.

Lû à l'Assem.
blée publique
le 24 Avril
1754.

Le supplément
au présent Mém.
doit paroître dans
le Volume de
1755.

Je le divise en trois parties : je rapporte dans la première les principaux faits historiques concernant l'Inoculation : dans la seconde, j'examine les objections que l'on peut faire contre son usage : dans la troisième, je tire des conséquences des faits établis dans les deux premières, & j'expose les avantages de l'Inoculation.

* Les médecins sont partagés sur la réalité de ce germe ; je n'entends, comme plusieurs d'entre eux, par ce mot, qu'une disposition qui rend la plupart des hommes susceptibles de la petite vérole.

Histoire de l'Inoculation.

LA communication artificielle de la petite vérole, opération plus généralement connue aujourd'hui sous le nom d'Inoculation, s'est pratiquée de temps immémorial en Circassie, en Géorgie, & dans les pays voisins de la mer Caspienne (a). Ignorée dans la plus grande partie de l'Europe, elle étoit en usage fort près de nous, dans la province de Galles en Angleterre (b). Connue autrefois, & depuis négligée en Grèce & en Turquie, elle fut rapportée à *Constantinople* vers la fin du dernier siècle par une femme de Thessalie, qui la pratiquoit avec un grand succès; mais seulement parmi le peuple (c). Cet usage est très-ancien & généralement reçu dans l'isle de *Céphalome* (d), tant des Grecs, des Catholiques, que des Schismatiques, sujets les uns & les autres de la république de *Venise*. Il est commun en Morée & dans l'isle de *Candie*. Si nous sortons de l'Europe, nous le trouverons à *Bengale*, & depuis si long-temps établi sur la côte & dans l'intérieur de l'Afrique, à *Alger*, à *Tunis*, à *Tripoli*, qu'on ignore son origine, qui, vrai-semblablement remonte au temps des Arabes. Dès le commencement de l'autre siècle (e), on communiquoit la petite vérole à la Chine, sans incision & par le nez, en faisant respirer la matière des boutons desséchés réduite en poudre. Tous ces faits étoient ensevelis dans l'oubli, lorsque

(a) *Extrait de la lettre d'Emanuel Timone, insérée dans les Transactions Philosophiques*, n.º 339, en latin. Elle se trouve aussi sans date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'appendix du voyage de la *Mottraye*, qui dit l'avoir reçue de l'Auteur son ami, au mois de mai 1712. Voyage de la *Mottraye*, t. II, p. 98 & 115, édit. de la Haie, in-fol. Dans les *acta eruditorum* de Leipzig, du mois d'août 1714, il y a un extrait de l'*hist. de l'Inoculation*, par le même *Timone*, qu'on suppose

récemment imprimée à Constantinople. Voyez aussi *Ephem. Naturæ curios.* Norimbergæ, 1717. Cent. V. *Obs. II.* communiquée par le premier Médecin du roi de Suède.

(b) Extrait des Lettres rapportées par M. Jurin à la suite de sa *Lettre à M. Caleb Cotesworth*, &c.

(c) Voyez l'ouvrage de Pilarini, ci-après cité.

(d) Voy. suppl. au présent Mém.

(e) Lett. du P. Dentrecolles, Tome XX des *Lettres édifiantes & curieuses*.

Emanuel

Emanuel Timone, Médecin Grec, membre de l'Université de *Padoue* & d'*Oxford* ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'Inoculation, en donna une description détaillée dans une lettre au docteur *Woodward*, écrite de *Constantinople* au mois de décembre 1713. Pendant sept à huit ans qu'il avoit suivi de près cette opération dans cette capitale, il n'avoit été témoin que de deux événemens fâcheux, dont les causes étoient étrangères à l'Inoculation (a).

1713.

Jacques Pilarini, autre médecin Grec, témoin des succès de la nouvelle méthode, depuis l'année 1701, avoit longtemps refusé de l'approuver. Enfin, subjugué par l'évidence, il fit l'apologie de la petite vérole artificielle dans un petit ouvrage latin, imprimé à *Venise* (b) en 1715, & muni de l'approbation de l'Inquisiteur. La *Thessalienne* assuroit avoir inoculé six mille personnes dans la seule année 1713. De ce nombre furent sans doute la plupart des enfans des négocians Anglois, Hollandois, François, établis à *Constantinople*, ou plutôt à *Péra* (c), que j'ai vûs en 1732 s'applaudir d'avoir été souûmis par leurs parens à cette opération, la pratiquer sur leurs enfans, & les préserver par ce moyen des dangers de la petite vérole, de ses suites funestes, & des cicatrices qu'elle a coutume de laisser. De ce nombre fut encore *Antoine*

1715.

(a) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre sujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent, l'un de la dissenterie le trente-deuxième jour, l'autre de marasme quarante jours après l'opération. L'Auteur ajoute, qu'on soupçonna même que les parens avoient voulu se défaire de ces deux sujets infirmes & incommodes. V. not. (a) p. préc.

(b) *Nova & tuta variolas excitandi per transplantationem methodus. Venetiis, 1715*; réimprimé avec le précédent à Nuremberg, 1717, & à Leyde, 1721, sous le titre de *Tractatus bini de novâ variolas per transplantationem excitandi methodo*.

(c) Fauxbourg de Constantinople où résident les Ambassadeurs.

On a trop légèrement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, & qu'il n'y avoit point de *Bacha* à Constantinople qui ne donnât la petite vérole à ses enfans en les faisant sevrer. La *Thessalienne* n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou sujets du Grand Seigneur, ou nés en Turquie. *Pilarini*, dans son ouvrage sur l'Inoculation, assure positivement que les Turcs attachés à leur dognie de la fatalité, n'avoient point encore embrassé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, utpote fâti decretis addicti, minusque dociles, hanc neglexerunt huc usque.*

le Duc, autre Grec, qui, recevant en 1722 le bonnet de docteur en médecine à *Leyde*, y soutint publiquement l'Inoculation suivant la pratique de Turquie (a).

1717.

1721.

1722.

Le premier écrivain du siècle nous a depuis long temps appris que *Lady Wortley Montagu*, ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, en 1717, femme célèbre par son esprit, eut le courage de faire inoculer à *Constantinople*, par son chirurgien, son fils unique âgé de six ans, & depuis sa fille, à son retour en Angleterre, où cet exemple fut suivi par plusieurs personnes de distinction. Ce fut à la réquisition du collège des médecins de Londres que l'expérience en fut faite (b) sur six criminels. Cette épreuve, en laquelle la peine de mort fut commuée, leur sauva la vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors princesse de Galles, ayant tremblé pour les jours de la princesse royale, sa fille aînée, fit inoculer en 1722 (c) les deux cadettes, la feue reine de Danemarck & la princesse de *Hesse-Cassel*. Cette opération, qui se fit sous la direction du docteur *Sloane*, augmenta beaucoup la célébrité du nouveau préservatif; mais cet exemple, qui par-tout ailleurs eût irrévocablement fondé l'usage d'une pratique utile au genre humain, en retarda peut-être le progrès, dans un pays de factions, où la raison armée de l'évidence, quand elle est adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux médecins de la Grande-Bretagne, les docteurs *Sloane* (d), *Fuller*, *Arbuthnot*, *Jurin*, *Mead*, *Lobb*, &c. favorisoient la nouvelle méthode, ou qu'ils écrivoient en sa faveur, que le docteur *Shadwel*, &c. la faisoient pratiquer sur leurs enfans, deux (e) médecins peu

(a) *Dissert. de Byzantinâ variol. insitione. Lugd. Bat. 1722*, imprimée avec deux autres dissertations de médecins de *Londres*.

(b) Relation du docteur *Jurin*, déjà citée.

(c) Le feu prince de Galles le fut depuis à Hanovre, par *M. Maitland*.

(d) Un Mémoire du docteur *Sloane*, déterminait la P.^{te} de Galles.

(e) Les docteurs *Blakmore*, *Wagstaffe*, & l'apothicaire *Massey*. Le docteur *Arbuthnot*, sous le nom de docteur *Maitland*, réfuta *Wagstaffe* en 1722.

connus & un apothicaire sembloient chercher à se faire un nom en la proscrivant. Tandis que l'évêque de *Salisbury* & plusieurs casuistes (a) soumettoient leurs enfans à l'Inoculation, d'autres théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colère céleste. Quelques-uns portèrent l'absurdité jusqu'à citer pour le prouver, le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole naturelle (b), & l'un d'eux eut le front de prêcher dans un sermon, à *Londres*, que le *diable avoit donné lui-même la petite vérole à Job, par ce moyen infernal* (c).

1722.

Cependant, outre les expériences de *Constantinople*, où dans une seule année jusqu'à dix mille personnes avoient passé très-heureusement par cette épreuve (d), on comptoit un grand nombre de sujets inoculés en Angleterre sans accident. Le docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société royale, en 1723 & 1724 publia divers écrits (e), dont plusieurs sont inférés dans les *Transactions philosophiques*: il y détaille les succès des expériences faites dans la Grande-Bretagne & dans la Nouvelle-Angleterre, avec plusieurs lettres servant de supplément & de preuves. On y trouve des listes de malades & de morts de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, avec des comparaisons de leurs effets. Quoique depuis ce temps les expériences se soient fort multipliées, plusieurs questions ne peuvent encore être éclaircies que par les résultats de *M. Jurin*; c'est lui qui, sans contredit, a répandu le plus de jour sur cette matière. Je marche sur ses traces, & souvent je ne serai que son commentateur. Il résulte de ses calculs, que d'autres beaucoup plus récents ont confirmés, qu'à *Londres*, & même dans les provinces, où le mal passe pour être moins dangereux, il mourroit communé-

1723.

(a) Lettre de *M. Anyand*, rapportée par *M. de la Coste*. Lettre à *M. Dodard*, Paris, 1723, page 69.

(b) Ils prétendoient que l'Inoculation avoit répandu la contagion, & par conséquent multiplié le nombre des morts. *M. Jurin* répondit dans le temps, que la grande mortalité de l'année 1723, qu'on appela l'année

de l'Inoculation, fut en Janvier & Février, & qu'on ne commença d'inoculer que le 27 Mars, &c.

(c) Lettre à *M. Dodard*, pages 1.

(d) *Ibid.* page 68.

(e) A letter to *Caleb Cotesworth*, an account of Inoculation. Lond. 1723, & traduction françoise de *M. Noguez* en 1725.

1723. ment un septième, un sixième, & quelquefois un-cinquième de ceux que la petite vérole naturelle attaquoit, tandis qu'à peine il en étoit mort un sur quatre-vingt-onze (a) de ceux qui l'avoient reçue par insertion, quoiqu'il ne fût nullement prouvé que cette mort en eût été l'effet, & bien que la méthode ne fût pas encore perfectionnée. Dans ces commencemens, on avoit hazardé beaucoup d'expériences sur des sujets infirmes ou mal préparés. C'est dans de pareilles circonstances qu'à *Boston* dans la Nouvelle-Angleterre, de trois cens sujets, jeunes, vieux, femmes enceintes, inoculés indistinctement, depuis l'âge d'un an jusqu'à soixante-dix, avec peu de précautions, dans un temps d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'est-à-dire, un sur soixante; encore (b) est-il plus que douteux qu'ils fussent morts des suites de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé sur quelques sujets de distinction (c), donna du poids aux clameurs des gens prévenus. Le magistrat intervint, l'esprit de parti s'en mêla, l'opération ne fut permise qu'avec des restrictions qui ressembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucun exemple pour le prouver. Les plus sages, les plus modérés, conclurent qu'il étoit de la prudence d'attendre que le temps & les expériences multipliées eussent donné plus de lumières.

Les premiers succès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par une lettre de M. *de la Coste*, docteur en médecine, adressée à M. *Dodard*, premier médecin de Sa Majesté, & publiée à Paris en 1723, avec privilège, sous l'approbation de M. *Burette*, docteur de la Faculté de Paris. Dans cette lettre, suivie de quelques autres de M. *Sloane*, de M. *Amyand*, &c. les avantages de l'Ino-

(a) Voy. Lettre de M. *Amyand*, premier Chirurgien de Sa Majesté Britannique, à M. *de la Coste*, rapportée par celui-ci dans sa lettre à M. *Dodard*.

(b) Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb Cotersworth*.

(c) Voy. Analyse de l'Inoculation du docteur *Kirkpatrick*. Lond. 1754, page 109.

culation sont très-bien exposés, les listes & les calculs de M. *Jurin* sont rappelés; on y trouve des faits nouveaux, des raisonnemens judicieux, des réponses aux objections. Il y est fait mention d'une consultation de neuf des plus fameux docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir enfin conclurre: *qu'il étoit licite, dans la vûe d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique.* La même lettre suppose que M. *Dodard* & plusieurs de nos plus célèbres médecins, tels que feu M. *Chirac*, successeur de M. *Dodard* dans la place de premier médecin du Roi, & M. *Helvetius* (a) depuis premier médecin de la Reine, l'un & l'autre de cette académie, approuvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une lettre de M. *Astruc*, alors professeur de *Montpellier*, aujourd'hui du collège royal, & médecin consultant du roi: *Il ne jugeoit point que cette opération pût avoir aucun danger, & il paroissoit fort aise qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Ce petit ouvrage, très-bon en lui-même & le premier en notre langue qui traite de l'Inoculation, est devenu très-rare. M. *Andri*, médecin de *Paris*, alors chargé des extraits des livres de médecine, n'en parla dans le journal des sçavans, (janvier 1725) qu'en passant, & avec mépris, comme d'une compilation de gazettes. Le journal de *Trévoux* en donna seul un bon extrait sans prendre aucun parti.

Les bruits faussement répandus des mauvais succès de l'Inoculation à *Boston*, pendant l'été de 1723, le nombre des morts que l'épidémie emporta cette même année à *Londres*, & que l'on mit faussement (b) sur le compte de l'opération, quelques malheurs causés par l'imprudence de

(a) M. *Helvetius* (dit M. de la *Coste* dans sa lettre à M. *Dodard*, page 54) m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très-utile & très-avantageuse pour l'État, & que je lui ferois plaisir de le nommer, comme quelqu'un qui souhaite très-vivement qu'on en fasse des expériences, persuadé qu'il est qu'elles

réussiront. J'ajoute à ce témoignage de M. de la *Coste*, que je connois plusieurs illustres Membres de la Faculté qui pensent de même: les noms de M.^{rs} *Falconet* & *Vernage* me dispensent d'en citer d'autres.

(b) *An Account*, &c. par *Jurin*, pag. 30. *London*, 1724, & traduction de M. *Noguez*, page 63.

1723.

jeunes gens, récemment inoculés, qui commirent des excès, avoient diminué la confiance publique. Ces bruits s'étoient répandus à *Paris*, dans le temps où l'on songeoit à faire des expériences de l'Inoculation. Après le succès des épreuves faites en Angleterre, & particulièrement sur la famille royale, il étoit temps, au moins, qu'on en fît des essais en France, ne fût-ce que dans les hôpitaux. Ils eussent été favorisés par un prince (a), protecteur des sciences, des lettres & des arts, qu'il chérissoit & cultivoit. Mais à peine eut-il les yeux fermés, qu'on soutint dans les écoles de médecine une thèse (b) qui sonna le tocsin contre les inoculateurs : on y traite leur opération de criminelle, ceux qui la pratiquent d'imposteurs & de bourreaux ; & les patients de dupes.

Cette thèse porte les caractères les plus marqués d'un ouvrage de passion : c'est une déclamation violente, chargée d'invectives & tout-à-fait dénuée de preuves, par laquelle on prétend intéresser la morale & la religion contre la nouvelle méthode. Aucun médecin de la Faculté de Paris, dont M. de la Coste n'étoit point membre, n'avoit écrit en faveur de l'Inoculation, aucun d'eux par conséquent n'étoit intéressé personnellement à la soutenir : peut-être manquoit-on de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections ; les écrits de M. Jurin n'étoient pas encore traduits : l'Inoculation effraie la multitude ; la crainte de se rendre responsable de quelque fâcheux événement, empêcha sans doute nos plus grands médecins de s'opposer au torrent. Neuf docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai dit plus haut, en faveur des expériences à faire de l'Inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pistarini*, pouvoit suffire pour rassurer les plus scrupuleux ; mais il est des gens, au jugement desquels un remède venu de Turquie, accueilli dans un pays protestant, ne mérite pas d'être examiné.

(a) Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3 Décembre 1723.

(b) *An Variolas inoculare nefas !* Quæstio medica. In Scholis Medicorum, 30 Decembris 1723, Paris.

Quoi qu'il en soit, on peut juger, par une des réponses imprimée de M. *Aniyand* à M. *de la Coste*, que celui-ci s'étoit plaint d'être traversé dans ses projets.

1724.

Bien-tôt après, le célèbre M. *Hecquet*, ennemi juré de toutes les nouveautés en médecine, fit imprimer une dissertation anonyme, dont le titre seul (a) est modéré. On sait jusqu'à quel point ce docteur portoit la prévention & l'opiniâtreté. Je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'achever la lecture de son ouvrage: avant que de me condamner, il faudroit l'avoir entreprise comme moi. L'Inoculation d'une maladie sur un corps humain, pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble ne pas trouver entièrement innocente l'Inoculation qui se pratique sur les arbres? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode; je me sers de ses propres termes. *Son antiquité est mal établie... l'opération est fausse dans les faits, injuste, sans art, sans loix... elle n'évacue pas la matière de la petite vérole... elle a un double caractère de réprobation... elle est contraire aux vûes du Créateur... elle ne préserve point de la petite vérole naturelle... elle est contraire aux loix... elle ne ressemble à rien en médecine, mais bien plutôt à la magie* (a). Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens du plus savant & du plus célèbre ennemi de l'Inoculation. L'approbation du docteur *Burette*, censeur royal, est digne de remarque. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contient, *sont toutes conformes à l'ancienne pratique de la médecine*. La traduction des premiers écrits de M. *Jurin* par M. *Noguez*, médecin de *Paris*, précédée d'une apologie de l'Inoculation, quoiqu'approuvée par le censeur dès le mois de juillet 1724, ne parut qu'en 1725: le journal des savans, au mois d'octobre de la même année, n'en donna qu'un extrait fort court, dans lequel les preuves de M. *Jurin* sont affoiblies, & les accidens qu'il avoue sont étalés avec complaisance. Le même journal avoit donné un extrait long & favorable de la lettre de *Wagstaffe* contre l'Inoculation (b).

1725.

Tant de coups portés à la fois à la nouvelle méthode la jetèrent

(a) *Raisons de doutes contre l'Inoculation*, | (b) Février 1723.

1725.

dans une sorte d'oubli jusqu'en 1738 (a). Dans cet intervalle on inocula peu, même en Angleterre, & depuis ce temps l'histoire de cette pratique est presque inconnue en France. Les papiers publics, tous nos journaux littéraires, semblent depuis près de trente ans s'être condamnés au silence sur cet article, & je vois tous les jours avec surprise des gens fort instruits d'ailleurs, pour qui les bruits défavorables à l'Inoculation répandus en 1724 & en 1725, sont les nouvelles les plus récentes qui leur soient parvenues. On les entend dire froidement & avec ingénuité qu'aujourd'hui cette méthode est abandonnée en Angleterre, tandis qu'elle n'y fut jamais plus accréditée. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve combien le Public est mal instruit en France des nouveautés utiles au progrès des sciences & des arts, & même au bien de l'humanité, quand elles prennent naissance hors du royaume. Ce qui me reste à dire sur l'histoire de l'Inoculation, ne peut donc manquer de paroître nouveau parmi nous (b).

Tandis qu'elle sembloit perdre du terrain en Europe, elle faisoit de nouvelles conquêtes en Asie. L'épidémie de 1723, qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le tour du monde, & ce n'est pas l'unique exemple (c). Les Tartares, chez qui la petite vérole n'est pas commune, en furent infectés; la plupart des adultes en mouroient. Le P. *Dentrecolles*, missionnaire jésuite, dans sa lettre très-curieuse du 11 mai 1726 à *Pekin*, rapporte (d) qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des médecins de son palais en Tartarie, pour y *semer* la petite vérole artificielle; c'est le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'insertion, dont nous dirons un mot en son lieu. Sans doute le succès des médecins Chinois fut heureux, puisqu'ils rapportèrent beaucoup de chevaux & de pelleteries, qui sont les richesses & la monnoie des Tartares.

(a) *Analyse de l'Inoculation du docteur Kirkpatrick.*

(b) Ceci étoit exactement vrai lorsque ce mémoire fut lû en Avril 1754.

(c) *Voy. Journ. hist. du voyage à l'Équ. Paris, 1751, p. 103 & 104.*

(d) *Lettres édifiantes & curieuses, tome XX.*

D'un autre côté, la pratique de l'Inoculation à la manière d'Europe se perfectionnoit dans le silence pendant le temps de sa disgrâce: ses progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laissé de se répandre en divers endroits de l'ancien & du nouveau monde (a).

1726.

1727.

1728, &c.

J'ai dit ailleurs (b) comment dans ce même temps à peu près, un missionnaire carme des environs de la colonie portugaise du *Grand-Parà*, dans l'Amérique méridionale, voyant tous les Indiens de sa mission emportés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, sans qu'un seul en réchappât, avoit sauvé tous ceux qui lui restoit, en hasardant sur eux la méthode de l'Inoculation, dont il n'avoit qu'une connoissance très-superficielle par une gazette d'Europe. J'ai dit que son exemple avoit été suivi, non moins heureusement, par un de ses confrères, missionnaire sur les bords de *Rio-Negro*, & par quelques Portugais du *Parà*. J'ai depuis appris, par une lettre de cette ville, que dans une nouvelle épidémie qui désoloit la province en 1750, le même préservatif avoit produit le même effet.

Mais il avoit déjà repris le dessus dans la Nouvelle-Angleterre depuis dix à douze ans. Une épidémie terrible ravageoit la Caroline en 1738; tous les malades succomboient sous la violence du mal: alors on se ressouvint de l'efficacité du remède négligé depuis 1724: on eut de nouveau recours à l'Inoculation, qui réussit mieux que jamais, puisque dans les chaleurs ardentes des mois de juin, juillet & août, temps le plus contraire aux maladies inflammatoires, & dans un pays où cette méthode avoit moins bien réussi qu'en Europe, de mille personnes inoculées, il n'en mourut que huit, ce qui n'est qu'un sur cent vingt-cinq (c). Il y a beaucoup d'apparence que dans les expériences faites en Amérique sur une

1738.

(a) J'ai déjà remarqué que le Prince de Galles fut inoculé à Hanovre quelques années après les P.^{tes} ses sœurs: il se fit plusieurs autres inoculations dans cet électorat, ainsi qu'en diverses villes d'Allemagne,

Mém. 1754,

mais cela n'eut point alors de suite.

(b) *Relation du Voyage de la rivière des Amazones: Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1745.

(c) *The analysis of Inoculation*, by J. Kirkpatrick, pag. 110, 111, &c.

1738.

multitude de nègres esclaves, on avoit moins apporté de précautions dans la préparation des sujets que dans les opérations faites en Europe sur des hommes libres, dont la vie étoit plus précieuse : d'ailleurs la plupart des nègres sont infectés originairement d'un virus vénérien qu'ils apportent de leur pays, ce qui rend beaucoup plus difficile le choix des sujets propres à l'Inoculation.

Les nouveaux succès de cette pratique dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut la même année en Angleterre, lorsqu'on recommença de la pratiquer. De près de deux mille personnes inoculées depuis douze ans à *Winchêster* & aux environs dans les comtés de *Suffex* & de *Hampton*, &c. il n'est mort, suivant le rapport du docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs médecins dissuadoient de s'exposer à l'Inoculation (a).

1746.

L'année 1746 fut à *Londres* l'époque de la fondation d'une maison de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la dévastation qu'elle fait de l'espèce humaine, que pour secourir ceux que cette maladie attaque naturellement. C'est dans l'église de cet hôpital; c'est dans la même chaire où trente ans auparavant l'Inoculation avoit été traitée d'ouvrage du démon, que le docteur *Madox*, Évêque de *Worcester*, a prêché depuis deux ans ce sermon célèbre, & plusieurs fois réimprimé, par lequel il excite la charité de ses concitoyens en faveur de cette pratique, dont il démontre les avantages. Les notes jointes à ce sermon, & l'ouvrage que M. *Kirkpatrick* vient de publier, nous apprennent que de trois cens neuf sujets, la plupart adultes, soumis à cette épreuve dans le nouvel hôpital, & que de quinze cens personnes inoculées par trois différens praticiens, c'est-à-dire de dix-huit cens neuf, il n'en est mort que six, ce qui ne fait pas un sur trois cens; que M. *Winchêster*, chirurgien de l'hôpital des *Enfants-trouvés*, n'a perdu qu'un enfant sur cent quatre-vingt-six; & que de trois cens soixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une seule avoit été malheureuse. M. *Frévin* assure que

(a) *Analysis Kirkpatrick's*, ibid.

sur plus de trois cens Inoculations faites à *Rye*, une seule avoit mal réussi. Il est vrai qu'à *Salisbury*, quatre personnes étoient mortes sur quatre cens vingt-deux, & trois à *Blandfort* sur trois cens neuf.

Au mois de novembre 1747, M. *Ranby*, premier chirurgien de S. M. B. avoit inoculé huit cens vingt-sept sujets (a); ses expériences, toutes heureuses, montoient à la fin de 1752 à plus de mille (b). La différence des succès peut être attribuée en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie, en partie au plus ou moins de précautions prises pour préparer & pour gouverner les malades, enfin aux différens degrés d'expérience & d'habileté des inoculateurs, mais surtout à la maxime de ne pas hazarder l'Inoculation sur des sujets mal constitués, mal sains, ou soupçonnés d'autres maladies; attention que la Grecque de *Constantinople* portoit jusqu'au scrupule, & à laquelle elle attribuoit la constance de ses succès.

En résumant les faits précédens, & plusieurs autres dont j'ometts le détail, je trouve qu'à tout prendre sur trois cens seize inoculés (c), il n'en est mort qu'un.

En 1748, le docteur *Tronchin*, Genevois, inspecteur du collège des médecins d'*Amsterdam*, ayant été sur le point de perdre un de ses fils de la petite vérole naturelle, prit le parti d'inoculer son aîné; ce fut la première inoculation faite en Hollande. Elle fut suivie de neuf autres, que M. *Tronchin* dirigea: deux ans après il en recommanda l'usage à Genève, sa patrie.

(a) Lettre particulière de M. *Trembley* à l'auteur de ce Mémoire.

(b) Sermon de M. l'Évêque de *Worcester*. En 1754, suivant M. *Kirkpatrick*, M. *Ranby* en avoit inoculé douze cens avec succès, & M. *Midleton*, sur huit cens, n'avoit perdu qu'un malade.

(c) M. *Maty*, à qui je suis redevable d'un grand nombre d'observations judicieuses, m'a fait apercevoir que dans le nombre des quinze cens inoculés par trois différens praticiens, une partie des mille inoculés que j'attribue à M. *Ranby* est comprise, &

qu'ainsi j'ai fait un double emploi; mais comme M. *Ranby* & plusieurs autres célèbres praticiens ont continué d'inoculer depuis avec un égal succès, que je n'ai point fait mention des trois cens esclaves qu'un ami du docteur *Mead* lui écrivit avoir inoculés lui-même, en l'isle de *S.^t-Christophe*, sans en avoir perdu un seul; & qu'enfin les expériences heureuses se multiplient de jour en jour, je puis ne rien changer au résultat de mon calcul, que je pourrois même rendre plus avantageux à l'Inoculation.

1747.

1748.

1750.

Ce fut en 1750 que cette république où fleurissent les arts, & où le zèle du bien public est une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'Inoculation. M. *Calendrin*, mathématicien célèbre, & l'un de ses premiers magistrats, en donna l'exemple sur son fils. Nul événement funeste n'a depuis causé de regrets : c'est de quoi l'on peut se convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont je remarque qu'aucun de nos journaux n'a donné d'extrait : il est de M. *Butini*, jeune docteur en médecine de la Faculté de *Montpellier*, agrégé à *Genève* (a). J'en ai tiré beaucoup d'éclaircissmens & de faits, ainsi que du mémoire de M. *Guyot*, inséré dans le Tome II des Mémoires de l'académie royale de chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communication. La même année, l'Inoculation fut introduite en Italie par le docteur *Peverini*, alors médecin de *Citerna*, dans l'État ecclésiastique, avec des circonstances si heureuses & si singulières, qu'il faut les lire dans la relation originale (b) : plusieurs de ses Confrères l'imitèrent, & il y eut plus de quatre cens personnes de tout âge inoculées. heureusement dans ces cantons.

1753.

L'année dernière 1753, les Inoculations recommencèrent à *Amsterdam* avec l'épidémie, & les familles les plus illustres de la *Haye* furent les premières à suivre l'exemple de M. *Tronchin*. Le suffrage de M. *Swenke*, professeur d'anatomie, & médecin distingué dans sa profession, & la continuité des

1754.

succès, répandirent la méthode dans plusieurs villes de Hollande. La Suisse, ainsi que l'Angleterre, en est redevable à l'exemple d'une mère tendre : une dame de *Lauzane*, voyant que son fils ne prenoit pas la petite vérole de ses deux sœurs qui l'avoient, la lui communiqua par la voie de l'insertion.

J'ai reçu, pendant que je travaillois à ce mémoire, la nouvelle *Analyse ou Traité complet de l'Inoculation*, dédié à S. M. B. que le docteur *Kirkpatrick* venoit de publier à *Londres*

(a) Imprimé à *Paris* chez Hérissant, 1752.

(b) Voy. le Supplément au présent

mémoire, qui doit paroître dans le volume de 1755.

(1754) & dans lequel il résume ce qui s'est écrit pour & contre sur ce sujet en Angleterre, y joint ses propres réflexions, & répond à toutes les objections: j'ai profité de plusieurs de ses remarques. J'espère que cet ouvrage ne tardera pas à paroître en notre langue.

Telles ont été depuis trente ans les vicissitudes de fortune de la fameuse méthode de l'Inoculation. L'émétique & le quinquina n'ont pas moins éprouvé de contradictions avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de passer outre, donnons une idée distincte de l'Inoculation & des différentes manières de la pratiquer à ceux qui ne la connoissent qu'imparfaitement: c'est une partie essentielle de son histoire.

La petite vérole artificielle est vrai-semblablement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. *Dentrecolles* remarque dans sa lettre déjà citée, que si cette coutume fût venue de Circassie ou des environs, à la Chine, elle se seroit vrai-semblablement étendue d'abord dans les provinces occidentales, & les plus voisines de la mer Caspienne, au lieu que c'est à l'autre extrémité de cet empire, du côté de l'orient, & dans la province de *Fiangnan*, sur la mer du Japon, que la méthode de *Tchang-teou*, c'est-à-dire, de semer la petite vérole, est plus anciennement connue. Les Chinois insèrent dans le nez des enfans une tente de coton imprégnée de la matière des pustules desséchées de la petite vérole, réduites en poudre. On fit cette épreuve en Angleterre en 1721, sur une fille condamnée à mort (a); elle fut plus malade, que tous les inoculés par la voie ordinaire, & la pratique chinoise, dont le P. *Dentrecolles* rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuse.

En Grèce, ainsi qu'en Turquie, on introduisoit la matière liquide encore chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionnée, dans sept ou huit piqûres faites en différentes parties du corps, avec plusieurs précautions superstitieuses, accompagnées

(a) *Butini*, Traité de l'Inoculation, page 89.

d'offrandes de cierges, par le moyen desquelles *Timone* soupçonne que la Grecque inoculatrice se concilioit les prêtres grecs, qui lui fournissoient une multitude prodigieuse de sujets à inoculer (a).

Le même *Timone* décrit la différente manière d'opérer, de deux vieilles grecques, l'une de *Philippopolis* un peu plus simple dans son procédé, l'autre de *Theffalonique* qui joignoit la charlatanerie à la superstition, mais qui, plus habile que ses compagnes, avoit remarqué, comme les Chinois, qu'il étoit indifférent de se servir, pour inoculer, de la matière prise d'une petite vérole naturelle ou artificielle. *La Motraye* rapporte la manière dont il a vû faire l'opération en Circassie, par une vieille femme, à peu près comme à *Constantinople*. Elle ne faisoit que de simples piqures sur différentes parties du corps avec trois épingles liées ensemble. On portoit le patient, comme on le pratique encore en Barbarie (b), chez un malade de la petite vérole naturelle: cet usage est dangereux, en ce que l'Inoculé s'expose à recevoir la maladie par contagion, avant que l'insertion ait produit son effet; mais cette conformité de pratique entre les Circasses & les Barbaresques, peut faire présumer que parmi le grand nombre d'esclaves de Circassie qui composoient les milices du *Caire*, sous le nom de *Mamelus*, quelques-uns auront porté cette coutume de leur pays en Égypte, d'où elle a pû se répandre à *Tripoli*, à *Tunis*, à *Alger*, & dans l'intérieur de l'Afrique.

Dans la province de Galles, on procédoit avec beaucoup moins d'appareil; les écoliers se donnoient la petite vérole les uns aux autres, en se piquant avec une aiguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang sur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à sécher (c):

(a) *Quin & sortè tributo cereorum clerum sibi conciliat; innumeros enim quos inoculet, eosque commendatos ab ipsis sacerdotibus Græcis, quotidie habet, ita ut vix possit multitudini sufficere.* Dissert. hist. du docteur *Timone*. Voy. Appendix des voyages

de la *Motraye*, Tome I I.

(b) Voy. le certificat de *Cassim-Aga*, envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheutzer*.

(c) Voy. -Lettres rapportées par M. *Jurin*.

l'acqureur donnoit deux ou trois sols à celui dont il empruntoit la matière, & cet usage n'avoit pas d'autre nom dans le pays que celui *d'acheier la petite vérole*. Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la méthode suivante, long-temps pratiquée par M. *Ranby*, & depuis suivie à Genève avec le plus grand succès, tant sur les enfans que sur les adultes jusqu'à l'âge de trente ans (a).

(b) Après avoir préparé le sujet pendant quelques jours par un régime & des remèdes convenables, tels qu'une diète modérée, un ou deux légers purgatifs, une saignée si le cas le requiert, & quelquefois des bains; on fait aux deux bras, dans la partie externe & moyenne au dessous du tendon du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une incision longue d'un pouce tout au plus, en sorte qu'elle entame à peine la peau (c). On insère dans l'incision un fil de la même longueur, imbibé de la matière d'un bouton mûr & sans rougeur à sa base, d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, prise d'un enfant sain. On a reconnu que cette matière conserve son efficacité pendant plusieurs mois, & de l'automne au printemps: les Chinois avoient fait la même remarque. On lève cet appareil après quarante heures (d), & l'on panse les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération le malade soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime; on le met au lit le six ou le septième jour quand la fièvre survient; elle est rarement accompagnée d'accidens graves, mais

(a) *Mém. de M. Guyot, tome II. des Recueils de l'Acad. de Chirurgie.*

(b) *Lettre latine manuscrite de M. Ranby. Traité de l'Inoculation de M. Butini.*

(c) Le docteur *Timone* avoit déjà substitué l'incision faite aux deux bras, aux piqûres que la Grecque faisoit en divers endroits du visage & du corps. Voy. *Lettre de Timone; Appendix des voyages de la Motraye.*

(d) Ce long délai n'est qu'un excès de précaution: cinq ou six heures

suffisoient aux Inoculatrices Grecques, qui ne faisoient que de simples piqûres, mais en quatre ou cinq endroits; elles avoient seulement le soin de bien mêler le sang & la matière varioleuse avec leur aiguille, & de couvrir les piqûres avec une coquille de noix. Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne qui ôta quelques momens après l'opération le fil imbibé de pus, ne laissa pas de prendre la petite vérole.

tous les symptomes cessent par l'éruption le sept ou le huitième jour, & n'ont aucune suite. Alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matière, & la plus grande partie du venin s'échappe par cette voie. Le dixième jour après l'éruption, elles commencent à se remplir, le quinzième à se cicatrifier, & le vingtième elles se ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire: si l'on s'aperçoit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer. On a reconnu qu'une incision suffisoit; & si l'on en fait deux, ce n'est pas seulement pour avoir une plus grande certitude que l'insertion a bien pris (a), mais encore pour faciliter, par un double canal, l'épanchement de la matière variolense, pour rendre par-là celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre, moins corrosive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde merveilleusement en ce point avec l'expérience.

Quelquefois le venin s'échappe tout, ou presque tout, par les deux incisions, & le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule (b). Il n'en est pas moins à l'abri de contracter de nouveau la petite vérole, quand on l'inocule de nouveau. Plus la matière sort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons est petit & distinct; au lieu que chaque parcelle de la matière du foyer, fait son bouton particulier dans la petite vérole naturelle, ce qui la rend souvent confluyente, & par-là d'autant plus dangereuse. Parmi les petites véroles inoculées à Genève, à peine en a-t-on vû de cette espèce; & de ceux qui l'ont reçue par insertion, aucun n'est resté marqué: c'est aussi ce qu'on avoit observé, non seulement en Angleterre, mais en Grèce & en Circassie (c), dont les habitans n'ont adopté cet usage que dans la vûe de conserver la beauté de leurs filles: à peine cette observation souffre-t-elle quelque exception, dans des cas

(a) Quelquefois le virus dont le fil est impregné, ne se communique pas; ce risque est diminué de moitié par une double incision. Sans doute l'usage de multiplier les piqûres dans l'Inoculation grecque, s'étoit introduit par la même raison.

(b) *Dissert. de Timone, Appendix de la Motraye. Lettre du D.^r Nole, rapportée par M. de la Coste. Kirkpatrick's, analys. &c.*

(c) *La Motraye, voyage de Circassie. Dernière lettre de M. Anyand à M. de la Coste.*

lorsque

lorsque les malades s'écorchent, ou qu'ils n'ont pas été suffisamment préparés.

Ce qui fait le plus grand danger de la petite vérole naturelle, c'est la fièvre secondaire qui survient quand la supuration commence; mais dans la petite vérole artificielle, cette fièvre est fort rare (a), sur-tout chez les enfans; ils sont à peine malades. De vingt personnes inoculées à *Genève* par M. *Guyot*, une seule eut cette seconde fièvre; c'étoit une femme adulte, & mère de plusieurs enfans (b).

Cette méthode d'inoculer par incision, adoptée depuis plus de trente années par tous les chirurgiens anglois, & communément pratiquée à *Genève*, fut apportée de *Constantinople* en Angleterre par M. *Maitland*, chirurgien de *My Lady Wortley Montagu*. *Maitland* l'avoit reçue de *Timone*, qui l'avoit substituée aux piquûres que les Inoculatrices grecques faisoient, suivant leur ancien usage, en diverses parties du corps. Dans les premiers essais, faits en Italie, on a tantôt employé la lancette, & tantôt une seule piquûre d'épingle, en renchérissant sur la simplicité de l'opération grecque, sur-tout dans les campagnes, où les mères, souvent à l'insû de leurs maris, inoculoient leurs enfans pendant leur sommeil, & toujours avec succès. M. *Tronchin* a, le premier que je sache, employé les vésicatoires, comme moins douloureux & moins effrayans pour les enfans. Il les applique aux jambes par préférence aux bras, dans la vûe de procurer au malade alité plus de liberté dans ses mouvemens; mais l'essence de l'inoculation consistant uniquement dans le mélange de la matière varioleuse avec le sang de l'inoculé, pourvû que ce mélange s'opère, peu importe que la plaie d'où le sang est tiré soit faite sur une ou sur plusieurs parties du corps; avec une lancette, comme en Angleterre; avec deux ou trois aiguilles, comme en Grèce & en Circassie; avec une seule, comme en Italie; en faisant passer dans la peau un fil imbu de la matière, comme en Barbarie; en frottant sa main grattée jusqu'au sang contre celle

(a) Traité de l'Inoculation de M. *Butini*.

(b) Mém. de M. *Guyot*, tome II des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.

d'un malade, comme dans la principauté de Galles, ou enfin en rompant le tissu de l'épiderme avec un emplâtre vésicatoire, comme le pratique M. *Tronchin*. Toutes ces routes conduisent au même but, laissons-en le choix aux parties intéressées.

Je me suis étendu sur la partie historique de l'Inoculation, parce que l'exposition des faits suffit pour faire disparaître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner plus en détail.

S E C O N D E P A R T I E.

Réponses aux objections.

PEUT-ON demander sérieusement si c'est un crime de sauver la vie à des millions d'hommes, parce qu'il est possible que sur mille que l'on conserve, il y en ait un ou deux qu'on ne puisse arracher à la mort? Voilà bien précisément à quoi se réduit la question qui fait le sujet de la thèse de 1723. *An Variolas inoculare NEFAS!* thèse où le docteur en médecine devenu casuiste, prononçoit que l'Inoculation est criminelle, du même droit sans doute qu'un théologien décideroit qu'elle n'est pas salubre.

Mais ne dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire; ce n'est qu'en les réfutant solidement qu'on acquiert le droit de les mépriser. Commençons par les objections physiques.

O B J E C T I O N S P H Y S I Q U E S.

PREMIÈRE OBJECTION. *Est-ce bien la petite vérole que l'on communique par l'Inoculation? & la maladie communiquée n'est-elle pas plus dangereuse que celle qu'on veut prévenir?*

RÉPONSE. Si quelqu'un a jamais douté que la maladie inflammatoire qui suit l'Inoculation, fût une vraie petite vérole, personne n'en doute plus aujourd'hui. Ce seroit donc prendre une peine inutile que de répondre à la première partie de l'objection. D'ailleurs, ceux qui faisoient cette question l'ont eux-mêmes résolue, en même temps qu'ils ont donné des preuves de leur

peu de bonne foi : ils insistoient sur le danger de la contagion de la petite vérole inoculée, & feignoient de douter que ce fût une vraie petite vérole ; ils étoient prêts à la reconnoître pour telle, pourvû qu'on avouât qu'elle étoit plus maligne & plus contagieuse que la naturelle (a).

Quant à la seconde partie de l'objection, où l'on demande *si la petite verole inoculée n'est pas plus dangereuse que la petite vérole naturelle ?* s'il y a des personnes qui fassent cette question sérieusement, il est juste d'y répondre de même.

La petite vérole simple n'est pas dangereuse : elle ne le devient que par la complication des maux qui s'y joignent, ou par la malignité de l'épidémie. Cette personne enlevée à la fleur de son âge, vivroit encore, si la petite vérole ne l'eût pas attaquée dans des circonstances critiques : cette jeune femme n'eût pas succombé, si les accidens d'une grossesse laborieuse n'eussent épuisé ses forces : ce jeune homme étoit hors d'affaire, s'il n'eût pas eu le sang enflammé par des excès de toute espèce : ce malade eût échappé, si la fièvre maligne & le pourpre n'eussent aggravé le mal. Voilà ce qu'on entend dire tous les jours des circonstances qui rendent cette maladie mortelle. L'Inoculation les prévient toutes. Le plus grand art de la préparation consiste à prévenir les accidens étrangers, la complication de maux & l'épidémie : on a le choix de la saison, du moment, du lieu, des dispositions du corps & de l'esprit du sujet. La petite vérole ainsi prévue est portée lentement de la circonférence au centre, dans un corps sain & préparé pour la recevoir. La fermentation commence par les parties externes ; les plaies artificielles facilitent l'éruption, en offrant au virus une issue facile : aussi la petite vérole inoculée est-elle toujours simple ; & lorsqu'elle est simple, elle est sans aucun danger. Voilà le mystère de l'Inoculation, & la cause de ses heureux succès.

Quelle comparaison peut-on faire entre une maladie préméditée, & celle qui se contracte au hazard ; en voyage, à l'armée, dans des circonstances critiques, & sur-tout pour les femmes, dans un temps d'épidémie, qui multiplie les accidens, qui

(a) Rép. du D.^r Arbuthnot, sous le nom de *Maitland*, à la Lett. de *Wagst*.

transporte le siège de l'inflammation dans les parties internes d'un corps, peut-être épuisé de veilles ou de fatigues? Quelle différence entre une maladie à laquelle on s'attend & celle qui surprend, qui consterne, que la seule frayeur peut rendre mortelle, ou qui se produisant avec des symptômes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, & faire aggraver le mal par celui de qui l'on attend le remède? Voilà ce que dictent le bon sens & le raisonnement le plus simple; mais l'expérience est encore plus décisive. Elle prouve que la matière de l'Inoculation, quoique prise d'une petite vérole compliquée, confluyente, mortelle même, ne laisse pas de communiquer une petite vérole simple, discrète, bénigne, exempte de la fièvre de supuration, si souvent funeste; une petite vérole enfin qui ne laisse point de cicatrices. Le reproche le plus grave qu'aient fait à l'Inoculation ses adversaires les plus passionnés, c'est que pratiquée indistinctement sur des sujets de tout âge, mal choisis & mal préparés, elle a, selon eux, été fatale dans les premiers essais à un malade sur quarante-neuf; mais il est prouvé que sur un pareil nombre il en meurt au moins sept d'une petite vérole ordinaire. Peut-on demander après cela si la petite vérole inoculée n'est pas plus dangereuse que la naturelle!

SECONDE
OBJECTION.

La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite vérole naturelle?

RÉPONSE.

L'histoire des faits est la meilleure réponse à cette objection. Depuis qu'on a les yeux ouverts sur les suites de l'Inoculation, & que tous les faits ont été discutés contradictoirement, il n'a jamais été prouvé qu'une personne inoculée ait contracté la petite vérole une seconde fois (a). C'est une vérité que les ennemis de cette méthode ont tâché d'éluder par toutes sortes de voies, même par celle de l'imposture (b). Le docteur *Neettleton* fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un de ses inoculés avoit depuis repris

(a) *Timone, Pilarini, Jurin. Lettre de Perrot Williams, Scheuchzer, Kirkpatrick.*

(b) *Analysis of Inoculation by J. Kirkpatrick, pag. 121.*

la petite vérole, & qu'il en avoit été fort mal. On en citoit un autre avec une lettre d'un certain *Jones*, qui soutenoit la même chose de son fils. M. *Jurin* s'informa soigneusement du fait. Le père refusa de faire voir les cicatrices de l'enfant : il offrit ensuite de dire la vérité, pourvu qu'on le payât bien ; il finit par écrire à M. *Jurin*, & par lui avouer qu'il ne savoit ce que c'étoit que l'Inoculation. Le docteur *Kirkpatrick* rapporte la lettre dans son ouvrage.

Page 123.

Qu'importe, après cela, de savoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une petite vérole complète ? Quand ce fait, que plusieurs médecins nient, & que le docteur *Mead*, dans le cours d'une longue vie, dit n'avoir jamais vu, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'Inoculation l'on fût sujet à reprendre cette maladie. En accordant qu'il est possible d'avoir deux fois naturellement la petite vérole, ne pourroit-on pas soutenir avec vrai-semblance, que les causes naturelles de la contagion ne développent peut-être qu'imparfaitement dans un corps le germe de la maladie (a), en sorte qu'il en reste quelquefois assez pour une nouvelle fermentation ; au lieu que le ferment de la petite vérole, mis en action par un virus de même nature introduit directement dans le sang au moyen de plusieurs incisions, se développe d'une manière si complète, qu'il ne reste plus de matière pour un second développement. Une cause plus puissante doit produire un plus grand effet : le lait se tourne & se coagule plus sûrement & plus efficacement par le mélange direct d'un acide, que par l'action naturelle de l'air & de la chaleur. La petite vérole artificielle pourroit donc épuiser le levain que la petite vérole naturelle n'épuiseroit pas. Mais laissant-là tous les raisonnemens théoriques auxquels on peut en opposer d'autres, ne suffit-il pas, pour rassurer sur la crainte d'une seconde petite vérole après l'Inoculation, que depuis trente ans qu'elle est devenue fréquente

(a) Je parle ici du germe de la petite vérole, d'après l'idée reçue d'un grand nombre de médecins, & niée par d'autres, parce que toute théorie en médecine est problématique.

en Angleterre, on ne puisse citer aucun exemple d'un inoculé que cette maladie ait infecté de nouveau, soit naturellement, soit artificiellement? C'est improprement qu'on met au nombre des inoculés celui sur qui l'Inoculation auroit été tentée sans effet. L'opération bien ou mal faite, quand elle ne produit ni pustule ni supuration, laisse le sujet dans le même état où il étoit. Si donc il est attaqué dans la suite de la petite vérole naturelle, on ne peut dire qu'il l'a reprise, puisqu'il l'a pour la première fois. Tels sont les exemples qu'on cite de prétendus inoculés, qui, depuis cette opération, ont eu la petite vérole: tous les autres faits allégués n'ont pû soutenir la vérification.

On a fait habiter & coucher des enfans (a) inoculés avec d'autres atteints de la petite vérole spontanée, sans qu'aucun l'ait prise une seconde fois.

Élisabeth *Harris* (b), qui étoit du nombre des six criminels inoculés dans les premiers essais, après sa guérison rendit ses soins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune prise sur elle.

On voulut éprouver dans la même occasion, s'il étoit possible qu'une personne marquée de la petite vérole la reprit par Inoculation, & l'on ne put y réussir, quoiqu'on eût introduit dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire (c).

On a répété l'Inoculation plusieurs fois sur divers sujets: passé la première, les incisions, malgré le fil imbu du virus, se sont guéries comme de légères coupures.

Un des fils du lord *Hardewicke*, alors grand chancelier d'Angleterre, s'étant fait inoculer, eut tous les symptômes de la petite vérole; la plaie s'enflamma, la supuration s'ensuivit, mais sans la moindre éruption. Le malade peu satisfait des assurances qu'on lui donnoit qu'il n'avoit plus rien à craindre

(a) *Analysis*, &c. by *Kirkpatrick*, pag. 120.

(b) *Ibid.*

(c) *Kirkpatrick*, pag. 119. Cette circonstance est absolument indifférente: on a reconnu que la moindre

parcelle de virus, comme celle que porte la pointe d'une épingle qui a seulement percé une pustule varioleuse, suffit pour communiquer la petite vérole, & quelquefois abondamment.

de cette maladie, se soumit derechef à la même épreuve, qui ne produisit aucun effet (a).

Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne Pag. 120. de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaisie singulière, d'éprouver s'il ne lui seroit pas possible de reprendre la petite vérole. Elle se fit secrètement elle-même une nouvelle incision, elle y mit à trois diverses reprises, en trois différens jours, de la matière varioleuse que lui fournit une de ses amies, qui vrai-semblablement n'apporta pas de grandes précautions sur le choix. Au bout de huit jours elle sentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait : elle se mit au lit, le mal de tête disparut, il n'y eut ni fièvre ni éruption, enfin elle se leva en disant qu'elle s'ennuyoit d'être malade. Il est donc prouvé que le virus variolique, quoique mêlé directement avec le sang, est incapable de renouveler la petite vérole. N'est-on pas en droit d'en conclurre qu'à plus forte raison la contagion naturelle, portée par l'air, n'aura pas de prise sur le corps déjà purgé de ce levain par l'Inoculation? Si l'on veut encore en douter, au moins doit-on convenir qu'il ne faut pas moins qu'un fait contraire pleinement constaté pour détruire une présomption si bien fondée ; & ce fait, sur lequel tant de gens sont attentifs, ne s'est pas rencontré depuis quarante ans. Après tout, un tel exemple, fût-il bien réel, seroit plus rare qu'un monstre ; il ne feroit que confirmer la règle, & ne diminueroit pas ; d'un sur vingt ou trente mille, l'avantage de l'Inoculation. La situation du cœur & celle du foie cessent-elles de passer pour fixes & pour constantes, parce qu'une ou

(a) Je rectifie, d'après l'éclaircissement publié par M. *Maty* dans son journal britannique des mois de janvier & février 1755, page 170, les circonstances du fait que j'avois rapporté dans une édition précédente, tel que je le tenois de feu M. le comte de *Saint-Séverin-d'Arragon*, ministre d'État, ci-devant plénipotentiaire à la paix d'*Aix-la-Chapelle*, à qui

je l'ai ouï raconter à *Versailles* en présence de plusieurs personnes, & qui m'assura l'avoir appris de la bouche de M. le colonel *York*, Envoyé d'Angleterre à la cour de France, il y a quelques années. Peut-être les quatre incisions, savoir, deux à chaque inoculation, avoient-elles été comptées pour quatre opérations différentes.

deux fois il est arrivé que ces viscères se sont trouvés occuper un ordre renversé dans le corps d'un individu (a).

TROISIÈME
OBJECTION.

La petite parcelle de venin transmise dans le sang par la voie de l'Inoculation, peut être l'enveloppe ou la semence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le scorbut, les écrouelles, &c.

RÉPONSE.

Le risque de prendre ces maladies en même temps que la petite vérole ne seroit pas moins grand lorsqu'on gagne celle-ci naturellement, que lorsqu'on la reçoit par l'Inoculation : cependant on n'a vû aucun exemple de scorbut, d'écrouelles, &c. contractés de cette manière par la contagion de la petite vérole naturelle : pourquoi le danger seroit-il plus grand à cet égard par la voie de l'Inoculation ? Ce n'est pas tout : on a la preuve positive que ce danger est chimérique, & l'on fait aujourd'hui, par expérience, que la matière variolique, quoique prise d'un corps infecté du virus vénérien, n'a communiqué qu'une petite vérole simple & bénigne ; preuve de fait décisive & sans réplique (b). Cependant, puisqu'on est le maître de choisir la matière de l'Inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un sujet, & sur-tout d'un enfant bien sain, qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

QUATRIÈME
OBJECTION.

L'Inoculation laisse, dit-on, quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des tumeurs, &c.

RÉPONSE.

Rien n'est plus injuste que cette objection. Ces accidens ne sont que trop fréquens après la petite vérole naturelle, & sont infiniment rares à la suite de l'Inoculation : on les prévient par les purgatifs. M. Ranby atteste que sur cent personnes inoculées, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens. Il faut donc commencer par proscrire ce remède, avant que de faire le procès à l'Inoculation.

Venons aux objections morales, dont l'ignorance ou la passion abusent pour alarmer des consciences plus délicates qu'éclairées.

(a) Anciens Mém. de l'Acad. des Sc. 1689, tome X, p. 731.

(b) Journal britannique du D.^r Maty, Avril 1754, page 403.

OBJECTIONS MORALES.

C'est usurper les droits de la divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la providence y étoit naturellement destiné.

CINQUIÈME
OBJECTION.

Cette objection, si c'en est une, est celle des *fatalistes* & des *prédestinatiens* rigides. On pourroit leur répondre, que celui qu'on inocule étoit prédestiné pour l'Inoculation, & qu'en l'inoculant, on ne fait qu'accomplir les decrets de la providence: mais sans rétorquer contre eux ce singulier argument, je leur demande si la confiance en la providence nous dispense de prévenir les maux que nous prévoyons, & dont nous pouvons nous garantir par de sages attentions. Ceux qui sont dans ce principe, s'ils agissent conséquemment, doivent proscrire l'usage de tous les remèdes de précaution & de tous les préservatifs. S'ils sont menacés de pulmonie, ils doivent bien se garder d'observer aucun régime, ce seroit s'opposer à la volonté divine: ils doivent suivre l'exemple des Turcs, qui de peur de contrarier les vûes de la providence, périssent par milliers dans ces temps de peste si fréquens à *Constantinople*, tandis qu'ils voient les *Francois*, établis au milieu d'eux, se garantir des funestes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en se renfermant soigneusement dans leurs maisons, pour éviter toute communication extérieure. Je demande donc à ceux qui réclament ici les droits de la providence divine, si, lorsqu'elle permet qu'on découvre une méthode sûre pour se préserver des ravages de la petite vérole, elle nous défend d'en faire usage. C'est elle qui nous offre le remède; n'est-ce pas l'offenser que de rejeter ses présens avec mépris? Je renvoie ceux sur qui l'autorité paroît avoir plus de poids que l'évidence, à la décision, dont j'ai parlé plus haut, des neuf docteurs de *Sorbonne* en faveur de l'Inoculation; à celle de l'évêque de *Worcester*, auteur du sermon déjà cité; au traité des docteurs *Some* & *Doddridge*, en observant que l'autorité d'un évêque anglican & d'un docteur protestant doit ne rien perdre ici de son poids auprès des théologiens catholiques, &

RÉPONSE.

d'autant moins que la doctrine de la prédestination absolue, qui, bien que peu suivie, subsiste encore dans la confession anglicane, est plus propre que le dogme catholique, à fournir des argumens spécieux contre l'usage de l'Inoculation (a). Venons à l'objection la plus rebatue & la plus propre à faire illusion.

SIXIÈME
OBJECTION.

Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue.

RÉPONSE.

Commençons par dépouiller cette objection de ce qu'elle a de faux & d'exagéré.

Premièrement, on ne peut pas dire avec vérité que la petite vérole inoculée soit cruelle ni dangereuse. Une incision qui ne fait qu'effleurer la peau, une simple piquûre ou l'application d'un emplâtre vésicatoire, une fièvre légère, suivie de quelques symptomes qui durent à peine vingt-quatre heures, tout cela ne fait pas une maladie cruelle; & une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un sur mille, comme nous le ferons voir, ne peut se nommer dangereuse (b).

Si dans les premiers essais de l'Inoculation en Angleterre & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est

(a) La même considération donne le plus grand poids aux raisons exposées avec autant de force que de douceur dans l'*Essai apologétique* de M. Chais, imprimé à la Haye en 1754, à peu près dans le même temps où ce Mémoire a paru pour la première fois. L'*Essai* se vend à Paris, chez Briasson.

(b) Ce qu'avoient avancé les médecins grecs, Timone, Pylarini & le Duc, sur les prodigieux succès de l'Inoculation en Turquie, avoit pû paroître suspect, mais devient croyable aujourd'hui, par tout ce qu'on a éprouvé depuis en Angleterre, où la petite vérole est souvent dangereuse, & dont le climat semble moins favorable à l'Inoculation que celui de Constantinople. Ces trois médecins grecs, contemporains, mais d'âge

& d'intérêts différens, & qui ne se sont point cités dans leurs ouvrages, ont assuré qu'après plusieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient pas connoissance que cette opération eût jamais eu des suites fâcheuses. Ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus. Pylarini, né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier médecin d'un empereur de Russie; il s'est distingué par ses lumières & ses écrits; il avoit répugné long-temps à cette pratique, il ne s'étoit rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation, qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais physicien. Il avoit été reçu fort jeune en l'Université de Padoue. Voyez *Hom. ill. du P. Nicéron*. Timone avoit

mort quelquefois un malade sur soixante-quatre, comme à *Boston*, dans une saison peu favorable, & par la négligence dans les préparations nécessaires, comme l'assure le docteur *Jurin*; quand même il seroit vrai qu'il en fût mort un de cinquante, je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des circonstances (a), qu'il est plus que douteux qu'ils soient morts de l'Inoculation: j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'est point dangereuse, c'est le petit nombre d'accidens que ses adversaires reprochent aux premiers essais. Qu'est-ce encore une fois qu'une expérience malheureuse sur quarante-neuf qui réussissent, quand ils ne peuvent nier que sur un pareil nombre de malades de la petite vérole naturelle il n'en fût mort au moins sept? Avoir rendu cette maladie sept fois moins meurtrière qu'elle n'étoit, voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

Au reste, il est de la plus grande injustice de mettre sur le compte de l'Inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait jusqu'à présent, toutes les morts qui arrivent dans les trente ou quarante jours qui la suivent. Est-il un homme si sain & si robuste, de la vie duquel on puisse répondre pour quarante jours? De huit cens mille habitans que l'on compte dans *Paris*, il en meurt tous les ans plus de vingt mille, donc deux mille cinq cens en six semaines; c'est la trois cent vingtième partie du total. Donc de trois cens vingt personnes prises au hazard, il est probable qu'en quarante jours il en mourra du moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on n'exige que

reçût le même grade à *Padoue* & à *Oxford*; il étoit de la Société royale, il avoit refusé d'être médecin du Grand-Seigneur; il avoit suivi dix ans les progrès de cette opération. *Acta erudit. Lipsiæ, febr. 1722.* Antoine le Duc, que son nom peut faire croire fils d'un François, étoit né à *Constantinople*, où il y avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de docteur, &

soutint à *Leyde* une thèse en faveur de l'Inoculation. M. *Jurin* l'a connu, & parle de lui avec éloge; sa dissertation fut imprimée en 1722, à la suite de celles de *Jacques de Castro* & de *Gualter Harris*, l'un & l'autre du collège des médecins de *Londres*.

(a) Lettre écrite de *Boston*, rapportée dans celle de M. *Jurin* à M. *Caleb Cotesworth*.

cette opération diminue le degré de probabilité d'une mort naturelle : j'avoue que cette prérogative manque à l'Inoculation, & certes c'est grand dommage ; car si ce moyen assuroit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les six semaines nous répondroit de l'immortalité.

Mais si de trois cens vingt personnes prises au hazard, il en meurt communément une en six semaines, comment se peut-il que M. *Ranby* n'ait pas perdu un malade sur douze cens inoculés ? C'est que M. *Ranby* n'a pas pris ses sujets au hazard, mais qu'il les a choisis jeunes, sains & bien constitués. Quand on inocule sans choix ni précaution des gens de tout âge, comme on faisoit à *Boston* dans les premiers essais, la plupart suspects d'avoir le sang corrompu, & dans un temps d'épidémie, où plusieurs, avant de subir l'opération, avoient déjà probablement recû le mal par la contagion naturelle, ne doit-on pas s'étonner qu'il n'en soit mort qu'un sur quarante-neuf ou cinquante, plutôt que de trouver ce nombre excessif ?

Convenons donc premièrement, que la petite vérole inoculée n'est ni dangereuse ni cruelle, comme l'objection le suppose. *Mais, dira-t-on, l'on ne peut nier que ce ne soit une maladie ; pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue !* Voilà le plus spécieux de tous les raisonnemens qu'on puisse faire contre cette pratique, & le plus aisé de tous à réfuter.

Je réponds premièrement, qu'on ne donne point cette maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue naturellement. Car, ou tous les hommes, sans exception, sont sujets à la petite vérole, ou quelques-uns en sont exempts : dans le premier cas, on ne peut dire qu'on donne la maladie à quelqu'un qui ne l'auroit jamais eue : dans le second, on ne peut pas le dire non plus, puisque l'expérience a prouvé qu'il y a des sujets qui n'ont pû prendre la petite vérole par inoculation, quoique l'opération ait été répétée plusieurs fois (a), & que sans doute ce sont ceux qui n'ont aucune disposition à recevoir

(a) Ce fait est très-commun en Angleterre. J'ai connoissance d'un enfant sur qui l'opération a été répétée trois fois inutilement.

cette maladie. Celui qui n'en a pas le principe dans le sang, en sera quitte pour une opération moins douloureuse qu'une saignée; les incisions se sécheront comme une simple coupure. A ce prix, il se verra délivré pour toujours des inquiétudes & des tranfes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore payé ce tribut; cette épreuve lui sera garant qu'il est pour jamais à l'abri de la contagion: c'est même l'unique moyen de rassurer ceux qui n'ayant pas eu la petite vérole d'une manière bien décidée, ou qui ne sachant s'ils l'ont eue dans leur enfance, passent leurs jours dans une inquiétude continue qui leur fait de la vie un supplice. On ne donne donc point, comme l'objection le suppose, une maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue.

Je réponds en second lieu, avec le savant prélat, auteur du sermon en faveur de l'Inoculation, que la petite vérole est une maladie qu'on peut dire générale, à laquelle la providence veut assujétir l'espèce humaine; que le nombre de ceux qui parviennent à la vieillesse sans l'avoir est si petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune (a). Que fait-on en inoculant la petite vérole? la même chose que lorsqu'on excite l'accès de goutte, quand les particules de cette douloureuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang (b). Dans l'un & l'autre cas, on donne moins une maladie à un

(a) Le Prélat anglois suppose, d'après divers calculs, que de plusieurs centaines d'hommes, à peine un seul est-il exempt de la petite vérole. Cette opinion, examinée de près, cesse d'être un paradoxe. On entrera dans un plus grand détail à ce sujet dans la réponse à la huitième objection.

(b) Je ne saurois, dit le docteur *Maty*, auteur du journal britannique, tome IV, page 427, choisir d'expressions plus précises & plus nettes, que celles de notre théologien philosophe (l'évêque de *Worcester*). On se propose, dit-il, après avoir bien préparé le corps, de faire naître d'une manière connue & visible, dans le sang, ce

mouvement qui fait sortir à la surface les principes cachés d'un mal si dangereux, lorsqu'à l'ordinaire il est produit par des particules contagieuses & imperceptibles. Il semble donc que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorsque les particules de cette dangereuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang, on donne moins une maladie à un corps qui en soit entièrement exempt, qu'on ne choisit le temps & le moyen le plus sûr de le délivrer d'un mal dont l'origine est dans lui-même, qu'il ne peut presque jamais éviter, & dont l'issue est sans cela infiniment plus dangereuse.

corps exempt de la contracter, qu'on ne choisit le temps le plus favorable pour développer le ferment qui l'occasionne, & que nous portons tous dans notre sang; développement presque inévitable à l'égard de la petite vérole, & beaucoup plus dangereux quand il se fait au hazard, & sur-tout dans un temps d'épidémie (a).

Il est donc évident d'une part, que l'Inoculation n'est ni cruelle ni dangereuse: de l'autre, il est de fait qu'elle ne donne point la petite vérole à celui qui ne l'auroit jamais eue. Que reste-t-il maintenant de l'objection qui portoit sur ces deux fausses suppositions? En voici les débris réduits à leur juste valeur: *Est-il permis d'exposer quelqu'un à un très-petit danger, pour lui faire éviter un danger beaucoup plus grand? Y a-t-il deux manières de répondre à cette question?*

SEPTIÈME
OBJECTION.

Il n'est pas permis de faire un petit mal, pour procurer le plus grand bien.

RÉPONSE.

Cette objection n'est fondée que sur une équivoque. Nous supposons que ce principe est rigoureusement & généralement vrai, & qu'il n'admet nulle exception, nulle restriction, quant au mal moral; mais il est très-faux dans l'application qu'on en veut faire au mal physique. Certainement il est permis d'abattre une maison, pour préserver une ville d'un incendie, au risque de réduire le propriétaire & sa famille à l'aumône: on submerge une province, on la ruine pour plusieurs années, dans la vûe de prévenir le dégât passager qu'y pourroit faire l'ennemi: on refuse d'admettre dans un port un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion: dans un temps de peste on établit des barrières; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & sans scrupule sur ceux qui les osent franchir. Le petit mal physique de l'Inoculation est-il comparable à ces maux de toute espèce tolérés, permis, autorisés par toutes les loix?

HUITIÈME
OBJECTION.

L'Inoculation est un mal moral: en voici la preuve. On ne peut nier qu'il ne soit mort quelques inoculés: le succès de cette méthode n'est donc pas infailible: on ne peut donc s'y soumettre

(a) Voy. réponse à la première objection, page 635.

sans exposer sa vie, dont il n'est pas permis de disposer: l'Inoculation blesse donc les principes de la morale.

Premièrement, je pourrois couper court à l'objection, en soutenant qu'on ne meurt point de la petite vérole inoculée, & que les accidens attribués à l'Inoculation n'ont d'autre cause que l'imprudencè des malades ou celle du médecin. J'ai vû plus d'un docteur en médecine de cet avis. M. *Tronchin* en est si persuadé, qu'il dit hautement que s'il perdoit un seul malade de la petite vérole artificielle, il n'inoculeroit de sa vie. RÉPONSE.

Secondement, je pourrois rétorquer contre la saignée du bras l'argument qu'on emploie ici contre l'Inoculation. En ne comptant que les piquûres d'artères, on peut citer un assez grand nombre de morts, qui sont visiblement & incontestablement l'effet de cette saignée. Il est donc certain qu'en se faisant saigner du bras, on expose sa vie; ce qu'on ne peut assurer avec la même évidence de l'Inoculation: cependant jamais casuiste n'a porté le scrupule jusqu'à défendre la saignée du bras, même celle de précaution.

Troisièmement, je pourrois, d'après M. *Jurin* & plusieurs autres médecins, remarquer que ce qu'on s'obstine à regarder comme une singularité dans l'Inoculation, c'est-à-dire de donner un mal que l'on n'a pas, est commun à ce préservatif & à tous les autres remèdes de la médecine, puisqu'on ne guérit aucune maladie naturelle que par des maux artificiels, qui ne sont pas même exempts de danger, tels que les saignées, les purgatifs, les cautères, les vésicatoires, les vomitifs, &c.

Les trois réponses précédentes sont solides & satisfaisantes; mais la première suppose que l'Inoculation est sans aucun danger pour la vie, ce que je n'entreprends pas ici de prouver: les deux autres semblent plutôt éluder qu'anéantir l'objection. Je vais donc y répondre directement, sans rétorquer l'argument contre la saignée ni contre les autres remèdes, & même en accordant qu'on meurt quelquefois de l'Inoculation, comme si le fait étoit bien prouvé.

Il n'est pas permis, dit-on, en bonne morale, d'exposer la vie de quelqu'un sans nécessité. Je n'ai pas besoin de dire

que ce principe doit être restreint pour être vrai. La morale défend-elle à l'homme charitable de visiter des malades en temps de contagion? défend-elle de séparer des gens qui se battent? de sauver du feu les meubles ou ceux de son voisin? de monter sur un toit pour raccommoder une tuile? Dans tous ces cas, & dans mille autres, on expose sa vie sans une nécessité proprement dite. Tout ce qu'on est donc en droit de prétendre, c'est qu'il n'est pas permis d'exposer sa vie ou celle d'un autre gratuitement, inutilement ou témérairement: encore, pour peu qu'on y fasse réflexion, verra-t-on combien on est peu scrupuleux sur l'observation de cette maxime; mais je ne me prévaudrai point de cette négligence; & loin de restreindre ce principe, je consens qu'on lui donne toute l'étendue qu'on peut raisonnablement lui donner.

Plus on jugera qu'il est criminel d'exposer sa vie sans nécessité, plus on doit convenir que nous devons veiller à la conserver, & par conséquent qu'il est de notre devoir d'éviter les dangers dont notre vie est menacée.

Ici l'on m'arrête & l'on s'oppose à la conséquence qu'on prévoit. *Si vous aviez prouvé, me dit-on, que l'Inoculation n'est jamais funeste, vous pourriez prétendre qu'elle est un moyen sûr d'éviter le danger de la petite vérole; mais vous êtes convenu qu'il étoit possible d'en mourir: ce n'est donc plus éviter le péril, mais courir au devant, que de s'exposer à l'Inoculation.*

Il est vrai qu'en accordant qu'il est possible de mourir de l'Inoculation, j'ai rendu l'objection plus spécieuse; mais elle n'en est pas devenue plus forte: je reprends mon raisonnement.

On m'accorde (& comment ceux qui regardent comme un crime d'exposer leur vie, pourroient-ils le nier?) qu'il est du devoir de chacun d'éviter les dangers dont sa vie est menacée: mais que devient cette obligation quand le danger est inévitable? elle se convertit évidemment en une autre, en celle de diminuer le péril autant qu'il est possible. Or, le risque d'avoir un jour la petite vérole, & peut-être d'en mourir est inévitable pour celui qui ne l'a jamais eue, & l'Inoculation est un moyen sûr de diminuer beaucoup ce danger.

Donnons

Donnons à l'objection toute la force dont elle est susceptible, par une nouvelle instance. *Pourra-t-on jamais persuader à un père tendre de faire une blessure à son fils unique, de propos délibéré, pour lui communiquer une maladie qu'il n'aura peut-être jamais, & qui peut lui donner la mort! Quelque petit que soit le risque de l'Inoculation, ne fût-il que d'un sur mille, ou moindre encore, le père y doit-il exposer son fils volontairement!*

Oui sans doute, s'il veut le préserver d'un autre risque incomparablement plus grand; & si le préjugé n'offusque pas dans ce père les lumières de la raison, s'il aime son fils d'un amour éclairé, il ne doit pas balancer à le faire inoculer: je le démontre.

Je suppose que le père que j'entreprends de persuader, s'est déjà convaincu que la religion ni la morale ne lui défendent pas ce que la raison & le bon sens lui conseillent. Il n'est donc plus question ici de morale ni de théologie, c'est une affaire de calcul: gardons-nous de faire un cas de conscience d'un problème d'arithmétique. Cet homme n'hésiteroit pas à faire inoculer son fils, si cette opération n'eût jamais été suivie d'aucun accident; mais comme il en est arrivé quelquefois, le père craint que son fils ne soit la victime d'un malheureux hazard; c'est-là tout ce qui le retient: dans une circonstance si délicate, il ne veut rien hazarder. Ses intentions sont très-louables; mais faisons-lui voir qu'il est dans l'erreur; qu'il ne dépend pas de lui de ne rien hazarder; que la vie de son fils est nécessairement exposée, soit qu'il le fasse inoculer, soit qu'il laisse agir la nature; qu'il ne lui reste que le choix entre deux hazards, & que la prudence exige qu'il choisisse le moindre: enfin comparons les deux risques, pour l'aider à se déterminer.

Comme je parle ici pour tout le monde, & moins aux mathématiciens qu'à qui que ce soit, puisqu'aucun d'eux ne doute de ce que je veux prouver, j'éviterai non seulement les formules algébriques, mais toute expression qui ne soit pas de l'usage le plus commun.

Il est évident que lorsqu'on attend la petite vérole des mains

de la nature, on s'expose au danger d'en mourir un jour; mais on envisage ce risque comme fort éloigné, parce qu'il semble ne devoir commencer que lorsqu'on sentira les atteintes d'un mal qu'on n'éprouve point encore, & qu'on ose se flatter de n'éprouver jamais. Dissipons un nuage trompeur, qui nous fait paroître dans le lointain un objet auquel nous touchons.

Pour déterminer exactement le risque de mort que court celui qui n'a jamais eu la petite vérole naturelle, il faudroit savoir exactement quelle partie du genre humain n'est pas sujette à cette maladie: c'est sur quoi les avis sont fort partagés. Le célèbre évêque de *Worcester*, dans le sermon déjà cité, pose pour principe qu'à peine un sur plusieurs centaines en est exempt parmi ceux qui vivent âge d'homme (a). Il a suivi le sentiment de *Dolæus* (b). Cette opinion paroîtra moins paradoxale, si l'on considère que beaucoup d'enfans ont la petite vérole à la mamelle à l'insu de leurs parens, à qui les nourrices en font souvent mystère. Ces enfans élevés dans ce préjugé le conservent toute leur vie avec complaisance: on s'applaudit en secret de se croire exempt d'une loi presque universelle. D'ailleurs les vieillards qui n'ont point encore payé ce tribut, n'en sont pas affranchis; on a vû des gens de quatre-vingts ans contracter cette maladie naturellement; on en a même vû se faire inoculer à cet âge (c) & s'en bien tirer. On ne manqueroit donc pas de raisons pour soutenir que comme tous les chevaux ont la maladie qu'on nomme gourme, tous les hommes sont sujets à la petite vérole, & qu'il n'y a d'exceptés que ceux qui ne vivent pas assez long-temps pour subir cette épreuve.

J'ai commencé sur ce sujet quelques recherches, qui ne sont pas assez avancées pour que j'en rende compte ici; mais

(a) *The instances of those, who pass through life after having arrived at manhood, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful disease, are so extremely few, as scarce to form an exception; learned calculations have made it as one to many hundreds.*

Sermon du lord Evêque de *Worcester*, sur l'Inoculation. *Lond.* 1752.

(b) Voy. l'*Abrégé de la médecine pratique* d'Allen, traduction française. *Paris*, 1752.

(c) Je ne puis me rappeler où j'ai lû ce fait, mais je trouve plusieurs exemples jusqu'à 67 ans. *Kirkpatrick*, p. 49.

en attendant un nombre suffisant d'observations, il y a bien de l'apparence qu'on s'éloignera peu de la vérité, si l'on juge du nombre de ceux qui ne sont pas susceptibles de la petite vérole par ceux sur lesquels l'Inoculation n'a point de prise. M. *Jurin*, par un grand nombre d'expériences, a trouvé que ce nombre étoit de quatre sur cent, ou d'un sur vingt-cinq. Cette évaluation paroît même plus propre à augmenter qu'à diminuer le nombre des privilégiés, puisqu'elle comprend ceux qu'on a soupçonnés, quelques-uns même qu'on a reconnus depuis avoir eu la petite vérole dans leur enfance, & de plus ceux qui n'ont résisté peut-être à l'opération, que parce qu'elle n'avoit pas été bien faite.

Ceci posé, rien ne nous manque plus, pour résoudre l'important problème de la comparaison des deux risques, entre lesquels il faut nécessairement choisir : l'un d'attendre la petite vérole naturelle; l'autre de la prévenir en se faisant inoculer.

Si tous les hommes sans exception avoient tôt ou tard la petite vérole, le risque d'en mourir, quoique moins prochain, seroit aussi grand pour celui qui n'a pas encore la maladie que pour celui qui l'a déjà; mais l'espérance d'être un de ceux qui ne l'ont jamais, diminue le risque que l'on court d'en mourir : voyons dans quelle proportion. Je serois fondé, comme on vient de le voir, à réduire ce degré d'espérance à quatre sur cent, c'est-à-dire à un vingt-cinquième : mais au lieu d'en juger par le petit nombre des inoculations sans effet, qui n'est que de quatre sur cent, augmentons ce rapport de plus du double, & supposons que de cent sujets propres à inoculer, dix n'auroient jamais la petite vérole naturelle. Que s'ensuivra-t-il de cette supposition ? que le risque de mort, pour celui qui n'a pas encore la maladie, fera moindre d'un dixième, que pour celui qui sent déjà la violence du mal. Or le risque dans ce dernier cas, comme nous l'avons dit tant de fois, est au moins d'un septième : retranchez donc de ce septième une dixième partie, & le reste exprimera le risque de mort que court celui qui n'a pas encore eu la petite vérole.

Rendons ceci sensible par un exemple. De sept malades de la petite vérole naturelle, il en meurt un; donc de dix fois sept malades, ou de soixante-dix, il en mourra dix. Veut-on savoir, sur un pareil nombre d'hommes en santé qui n'ont pas encore eu cette maladie, combien il en mourra probablement? voici comme je raisonne. Si tous les soixante-dix devoient l'avoir, il en mourroit au moins dix; mais on a supposé qu'un dixième des hommes faits étoit exempt de ce fléau: retranchons donc un dixième de soixante-dix, c'est-à-dire sept; il ne restera que soixante-trois sujets exposés au péril. Un de sept y succombera: la septième partie de soixante-trois est neuf; il en mourra donc neuf, au lieu de dix qui-seroient morts, si tous les soixante-dix avoient subi l'épreuve. La différence des deux risques n'est donc que d'une soixante-dixième partie.

Si quelqu'un avoit peine à suivre un calcul aussi simple; qu'il se contente de savoir que le risque de mourir un jour de la petite vérole, qui paroît dans un si grand éloignement quand on se porte bien, est presque aussi grand que si l'on étoit déjà frappé de la maladie. En un mot, de soixante-dix malades de la petite vérole, il en meurt dix: de soixante-dix qui l'attendent, il en mourra probablement neuf. Auroit-on cru qu'entre ces deux risques il y eût si peu de différence!

Avant que de tirer les conséquences de ce principe, prévenons une objection qui se présente naturellement. Il est prouvé par les listes mortuaires de quarante-deux ans, recueillies par M. *Jurin*, & montant à plus de neuf cens mille morts, qu'il ne meurt de la petite vérole (a) que soixante-douze personnes par mille, c'est-à-dire environ la quatorzième partie du genre humain: le risque d'en mourir n'est donc que d'un quatorzième; je l'ai donc supposé presque une fois trop grand, en l'évaluant à près d'un septième. Cette objection n'est fondée que sur un mal entendu. Quoique vrai-semblablement il y ait des omissions dans les listes de morts de la petite vérole, je suppose, avec M. *Jurin*, qu'il ne meurt de cette maladie, année commune, qu'un quatorzième des hommes qui naissent:

(a) Lettre de M. *Jurin* à M. *Cotesworth*.

malgré cela, je le répète encore, il meurt environ la septième partie, & peut-être plus, de ceux qui l'attendent sans se faire inoculer, & c'est-là ce dont il étoit question dans la discussion précédente. Ces deux propositions, loin d'être incompatibles, se confirment mutuellement: c'est qu'environ la moitié du genre humain meurt avant que d'avoir eu la petite vérole, & que la quatorzième partie de ceux qui naissent devient la septième de ceux qui restent quand leur nombre est réduit à moitié.

Selon M. *Jurin*, dans sa lettre à M. *Caleb Cotesworth*, les accidens ordinaires à l'enfance, & différens de la petite vérole (*a*), tels que l'avortement, les vers, les convulsions, la toux, les dents, le rachitis, &c. enlèvent à *Londres* trois cens quatre-vingt-six enfans sur mille dans la première année de leur vie. Ce n'est donc pas sur les mille enfans nouveaux nés, mais sur les six cens quatorze échappés à ces maladies, qu'il faut prendre les soixante-douze victimes de la petite vérole; ce qui fait déjà près d'un huitième des enfans d'un an; or, on ne les inocule guère avant quatre ans: à cet âge (*b*), suivant M. *du Pré*, de tous les enfans qui naissent il ne reste guère plus de la moitié de vivans. C'est donc sur les cinq cens restans qu'il faut prendre les soixante-douze, & c'en est la septième partie. Ainsi le risque de mourir de la petite vérole va toujours en croissant depuis le moment de la naissance: il est d'un quatorzième pour l'enfant qui vient de naître; d'un huitième pour celui d'un an; je l'ai supposé d'un septième à l'âge où l'on inocule le plus ordinairement (*c*); plus tard il est d'un sixième, d'un cinquième, d'un quart, & peut-être

(*a*) Il est vrai qu'on suppose ici que ces enfans morts en bas âge d'autres maladies, n'ont pas eu la petite vérole, quoique probablement quelques-uns l'aient eue; mais un plus grand nombre, parmi les survivans, meurt dans l'adolescence avant que de l'avoir; ce qui fait plus qu'une compensation.

(*b*) Et même dès l'âge de trois ans, à l'égard des enfans nourris dans les campagnes, parmi lesquels un grand

nombre sont des enfans-trouvés. Voyez tables de M. *de Parcieux*, & celles de M. *Dupré de Saint-Maur*, dans l'Hist. Nat. de M. *de Buffon*, t. II.

(*c*) On a souvent inoculé des enfans à la mamelle avec succès, mais quelquefois une convulsion les emporte en peu d'instans. De pareils accidens, ordinaires à cet âge, ont été mis injustement sur le compte de l'Inoculation. On n'inocule plus guère avant l'âge de quatre ou cinq ans.

n'y a-t-il pas deux contre un à parier pour la vie de celui qui parvient à l'âge de trente ans sans avoir payé le fatal tribut.

Résumons les faits, & tirons-en les conséquences.

Le risque de mort auquel on s'expose en attendant de la nature le funeste présent de la petite vérole, est donc de neuf sur soixante-dix, c'est-à-dire de plus d'un huitième : le risque de mourir à la suite de l'Inoculation est évalué, dans la première partie de ce mémoire (*page 627*), à un sur trois cens soixante-seize par plus de six mille expériences.

Revenons au père qui balance pour faire inoculer son fils ; c'est à lui que j'adresse la parole.

Il est question, dites-vous, de la vie de votre fils, & vous ne voulez rien hazarder. Vous auriez raison sans doute, si la chose dépendoit de vous ; mais il faut hazarder ici malgré vous : c'est en vain que vous vous en défendez. Vous n'avez que deux partis à prendre ; ou d'inoculer votre fils, ou de ne pas l'inoculer : voilà deux hazards à courir, dont l'un est inévitable. En inoculant votre fils, contre trois cens soixante-quinze événemens heureux, il en est un à redouter : en ne l'inoculant pas, il y a plus d'un à parier contre sept (*a*) que vous le perdrez. Ce dernier risque est cinquante fois plus grand que l'autre : choisissez maintenant, & balancez encore si vous l'osez.

Vous avez pû suivre mes calculs : soupçonnez-vous qu'ils soient exagérés ? Il est pourtant vrai que *M. Jurin*, après avoir jugé, par ses premières énumérations, qu'il mouroit, année commune, un septième des malades attaqués de la petite vérole, ainsi que je l'ai supposé, a trouvé, par des informations postérieures & plus exactes, d'abord sur-quatorze mille cinq cens, & ensuite sur plus de dix-sept mille personnes, qu'il en mouroit souvent une sur cinq, & communément deux sur onze (*b*). Je n'ai donc point exagéré le péril de la petite vérole

(*a*) Puisque de soixante-dix il en meurt neuf (*voy. ci-dessus*), le pariera de neuf contre soixante-un ; ce qui est plus d'un contre sept.

(*b*) Ou plus exactement six sur trente-un. *Voyez* la Relation des succès de l'Inoculation, 1723 & 1724,

par *M. Jurin*. A la fin de la lettre à *M. Caleb Cotesworth* il avoit conclu que des personnes de tout âge, malades de la petite vérole naturelle, il en mouroit une sur cinq ou six, ou plus exactement, ajoute-t-il, deux sur onze.

naturelle, en le supposant d'un sur sept. Quant à l'Inoculation, au lieu du risque, d'un contre trois cens soixante-quinze, que j'ai supposé, il est prouvé, par les succès journaliers de cette opération dans le nouvel hôpital de *Londres* & sur des gens de tout âge (a), que j'ai plutôt augmenté que diminué le péril de cette méthode; mais j'en passerai par où bon vous semblera. Voulez-vous qu'au lieu d'un septième, la petite vérole naturelle n'enlève en France communément qu'une dixième partie des malades, comme à *Genève*, où cette maladie est moins meurtrière, & où l'on n'a pas laissé d'adopter l'artificielle? j'y consens. Au lieu d'un mort sur trois cens soixante-seize malades, voulez-vous en supposer trois ou quatre? Voulez-vous que de cent personnes inoculées il en meure une, ce qui est visiblement faux? je vous l'accorde. Vous voyez que j'abandonne plus des trois quarts du terrain que je puis défendre. Tirez vous-même la conséquence des suppositions que vous exigez. Le risque de perdre votre fils de la petite vérole naturelle ne fera plus, me direz-vous, d'un sur sept, mais seulement d'un sur dix: j'en conviens: mais le risque de le perdre par l'Inoculation ne fera, de votre aveu, que d'un sur cent. Ainsi, malgré toutes vos réductions, le risque de l'Inoculation est encore dix fois moindre que celui d'attendre la petite vérole: risquerez-vous dix sur cette vie si précieuse, pour éviter de risquer un?

Il est donc *démontré*, dans toute la rigueur de ce terme, que quiconque n'inocule pas son fils, sous prétexte de ne pas hazarder sa vie, risque tout au moins dix fois plus qu'en l'inoculant. Je ne saurois trop répéter, qu'il importe peu qu'il y ait quelque petite erreur de fait dans les nombres sur lesquels mes calculs sont fondés. J'ai pris les proportions les plus favorables aux ennemis de l'Inoculation, sans quoi j'aurois tiré des conséquences encore plus avantageuses; mais quelque supposition que l'on fasse, les conclusions ne peuvent différer que du plus au moins: Il sera toujours évident qu'il n'y a pas de proportion entre le risque auquel on s'expose dans

(a) Depuis 1751 jusqu'à la fin de 1754, à peine est-il mort un inoculé dans cet hôpital, sur environ quatre cens.

l'expectative de la petite vérole naturelle, & celui que l'on court en la prévenant par l'Inoculation.

Quel que soit l'avantage de la petite vérole artificielle, & quand il n'en mourroit pas un sur dix mille, je ne conseilerois pas à un père d'y soumettre son fils, s'il pouvoit être sûr que la petite vérole naturelle l'épargnera; mais puisqu'au lieu d'une pareille révélation qui nous manque, le père n'a que la certitude du danger beaucoup plus grand auquel il expose son fils en laissant agir la nature, il est évident que la raison lui conseille, & que la tendresse paternelle exige qu'il diminue, autant qu'il est en son pouvoir, un risque qu'il ne peut anéantir.

Quand il n'obtiendrait, en inoculant son fils, qu'une diminution de moitié sur le risque, & même du tiers, du quart; de moins encore, il le devroit: à plus forte raison le doit-il quand le risque est vingt, quarante, cinquante fois moindre, & si petit en un mot, qu'il a dans ce moyen une certitude morale de sauver la vie de son fils.

Quel reproche n'auroit-il pas à se faire s'il venoit à se perdre par la petite vérole naturelle, en se rappelant qu'il a pû sauver ses jours & qu'il ne l'a pas voulu!

Au lieu d'un enfant, supposons qu'un père en ait sept: s'il laisse agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & d'en perdre un des sept au moins, peut-être deux ou trois, si l'épidémie est violente; peut-être aussi quand ils auront reçu toute leur éducation & qu'il aura conçu d'eux les plus grandes espérances: en les faisant inoculer, il les sauvera tous. La chose est probable, direz-vous, mais il est possible que le plus chéri succombe sous l'épreuve de l'Inoculation, tandis qu'il eût échappé peut-être à la petite vérole ordinaire. Crainte chimérique! puisque la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & sur-tout puisque celui qui ne l'auroit jamais naturellement ne la recevra pas par l'Inoculation. Mais quand cet enfant chéri mourroit contre toute vrai-semblance, le père n'auroit rien à se reprocher. Tuteur né de son fils, il étoit
obligé

obligé de choisir pour son pupille ; & la prudence a dicté son choix. Elle consiste à peser les inconvéniens & les avantages , & sur-tout à bien juger du plus grand degré de probabilité. Tandis qu'un instinct aveugle retenoit le père, l'évidence lui crioit : *de deux dangers entre lesquels il faut opter, choisissez le moindre.* Devoit-il, pouvoit-il résister à cette voix ? le sort a trahi son attente ; en est-il responsable ? Un autre père dit à son fils , la terre tremble , la maison s'écroule , sortez , fuyez : le fils sort , la terre s'entrouvre & l'engloutit. Ce père est-il coupable ? le nôtre est dans le même cas. Si sa fille étoit morte en couche , se reprocheroit-il sa mort ? il en auroit plus de sujet : ce n'étoit pas pour sauver la vie à sa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouchement ; & cependant il a plus exposé ses jours en la mariant , que ceux de son fils en le soumettant à l'inoculation (a).

Faisons une supposition différente , & prenons un nombre qui rende le calcul exempt de fractions. Un maître a trois cents cinquante esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole. Qu'il les abandonne à leur sort , selon la loi commune il en mourra du moins la septième partie ; il en perdra donc cinquante : qu'il les soumette à l'Inoculation , l'expérience prouve qu'à peine en perdra-t-il un (b) : quel parti doit-il prendre ? J'interroge ici la conscience des plus scrupuleux adversaires de l'Inoculation : que feroient-ils , s'ils étoient à la place de cet homme ?

Présentons sous un nouveau point de vûe l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & rapide , avec un risque évident de vous noyer si vous le passez à la nage : on vous offre un bateau. Si vous répliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverser la rivière , vous n'entendez pas l'état de la question : vous ne pouvez vous dispenser de

(a) Il est prouvé , par les dénombremens , que de soixante femmes en couche , il en meurt une , & toute fille qui se marie s'expose à courir plusieurs fois ce risque.

(b) Un ami du D.^r Méad inocula de sa main trois cents esclaves dans l'isle de *Saint-Christophe* , & n'en perdit pas un. *Analys. by J. Kirkpatrick.*

passer à l'autre bord, on ne vous laisse que le choix du moyen. La petite vérole est inévitable au commun des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception, & personne n'est sûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point passé ce fleuve est dans la cruelle attente de se voir forcé d'un moment à l'autre à le traverser. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un, & quelquefois deux, sont emportés par le courant : de ceux qui le passent en bateau, il n'en périt pas un sur trois cens, quelquefois pas un sur mille : hésitez-vous encore sur le choix ?

Tel est le sort de l'humanité : plus d'un tiers de ceux qui naissent sont destinés à mourir dans la première année de leur vie (a) par des maux incurables ou du moins inconnus : échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable ; il se répand sur tout le cours de la vie & croît à chaque instant. C'est une loterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous : chacun de nous y a son billet : plus il tarde à sortir de la roue, plus le danger augmente. Il sort à *Paris*, année commune, quatorze cens billets noirs, dont le lot est la mort. Que fait-on en pratiquant l'Inoculation ? on change les conditions de cette loterie ; on diminue le nombre des billets funestes : un de sept, & dans les climats les plus heureux un sur dix étoit fatal ; il n'en reste plus qu'un sur trois cens, un sur cinq cens ; bien-tôt il n'en restera pas un sur mille ; nous en avons déjà des exemples. Tous les siècles à venir envieront au nôtre cette découverte : la nature nous décimoit ; l'art nous *millésime*.

Ce que j'ai dit d'un père de famille, j'ose donc le dire d'un monarque à l'égard de l'héritier présomptif de sa couronne. Croira-t-on que toutes ces réflexions n'aient pas été faites avant que de se déterminer à faire courir au feu prince de Galles les prétendus risques de l'Inoculation ?

(a) Voyez ci-dessus page 653.

TROISIÈME PARTIE.

*Nouvelles Réponses. Conséquences des Faits établis.
Réflexions.*

JUSQU'ICI, pour m'épargner de longues discussions, j'ai raisonné dans la supposition qu'il y avoit quelque risque dans la pratique de l'Inoculation, & je me suis attaché seulement à prouver que ce risque étoit si petit, en comparaison de celui qu'on court dans la petite vérole naturelle, qu'on pouvoit regarder le premier comme nul. En effet, le risque d'un sur trois cens, sur cinq cens, sur mille, n'est-il pas de même espèce, & moindre encore, que ceux auxquels on s'expose tous les jours volontairement & sans la moindre nécessité? on fait des exercices violens, des chasses dangereuses; on court la poste à cheval; on joue à la paume, au mail, &c. on s'embarque pour courir les mers, en mettant quatre doigts d'intervalle entre la mort & soi (a). Dira-t-on qu'il est permis de hazarder habituellement sa vie par curiosité, par passe-temps, par fantaisie, ou tout au plus par une raison de convenance ou d'intérêt pécuniaire; & qu'il est criminel, je ne dis pas de courir une seule fois un très-petit risque, dans la vûe de prévenir un grand danger, mais de convertir un grand risque que l'on ne peut anéantir, en un risque dix, vingt, trente, &c. fois moindre? Telle est la conséquence où sont réduits les adversaires de l'Inoculation, & cela, même en supposant qu'elle n'est pas exempte de tout péril. Que seroit-ce si le prétendu risque qu'elle fait courir étoit absolument nul, comme plus d'un célèbre médecin le pense, & comme quelques-uns se proposent de le rendre évident?

Je ne m'engagerai point dans une dissertation sur un sujet qui demanderoit, pour être bien traité, de profondes connoissances dans la médecine théorique & pratique; je me borne à de simples réflexions. Quel peut être le danger de l'Inoculation? est-il dans l'opération même? est-il dans son effet?

(a) *Quatuor aut septem digitis à morte remotus*, Juvenal.

NOUVELLE
OBJECTION.

Il est, dit-on, dans l'un & dans l'autre: on insère dans le sang d'une personne saine une matière purulente; tirée d'un corps atteint d'une maladie dangereuse; cela ne fait-il pas horreur! Une pareille cause peut-elle manquer de produire un effet pernicieux!

RÉPONSE.

Ne prenons pas les mots pour des choses: laissons à des enfans des délicatesses puériles, & souvenons-nous que si la raison n'eût triomphé des préjugés & de la répugnance naturelle qu'inspire la dissection d'un cadavre humain, tous les maux dont l'anatomie a trouvé le remède seroient incurables. La nature ne se révolte-t-elle pas à la vûe de l'amputation d'un membre, de la perforation du thorax dans l'empyème, de la taille, du trépan, &c? Toutes ces opérations d'ailleurs sont très-cruelles, leur succès est fort douteux, & le danger d'en mourir très-grand: on les pratique cependant tous les jours avec confiance. Quelle prodigieuse différence entr'elles & l'Inoculation!

J'ai distingué dans celle-ci l'opération même & ses effets: quant à l'opération, elle n'a rien d'effrayant ni de dangereux. Une incision superficielle qui ne fait qu'effleurer la peau, ne diffère d'une égratignure qu'en ce que celle-ci seroit plus douloureuse: dira-t-on qu'on peut mourir d'une égratignure?

Quant aux effets de l'opération, je m'en rapporte à l'expérience. Je ne m'arrêterai donc point à discuter si le venin contagieux de l'épidémie n'est que dans l'air qu'on respire, c'est-à-dire, dans une cause extérieure; d'où il s'ensuivroit que le choix du sujet qui fournit la matière de l'Inoculation est indifférent; j'observerai seulement que puisqu'on a le choix non seulement du sujet, mais aussi de l'espèce de petite vérole la plus bénigne & la mieux conditionnée, on ne peut reprocher à ceux qui la choisiront telle, qu'ils insèrent dans les veines d'un homme sain le produit d'une maladie dangereuse. D'ailleurs il est prouvé par l'expérience de plusieurs siècles tant en Asie qu'en Afrique, & de près d'un siècle en Europe, qu'entre les mains d'un praticien habile, le danger disparaît par le choix du sujet, la préparation &c, que l'Inoculation ne fait naître qu'une petite vérole simple, qui donne

issue à la plus grande partie du venin, par les incisions, qui par cette raison même n'est presque jamais confluyente, mais toujours plus bénigne que la naturelle. Il est prouvé de plus qu'elle ne laisse point de marques, qu'elle n'est point suivie de la fièvre de supuration, si commune & si funeste dans les petites véroles naturelles. En faut-il davantage pour conclurre que la vie du malade est en sûreté dans la petite vérole inoculée avec les précautions prescrites, & que les accidens qui l'ont suivie dans un très-petit nombre de cas, doivent être attribués à des causes étrangères? N'est-il pas évident, par les loix de la probabilité, que sur des milliers de sujets inoculés il peut & doit mourir quelqu'un, non seulement quarante jours après, mais dans la semaine, & peut-être dans le jour, par la même raison que cette personne pouvoit payer le tribut à la nature huit jours, un jour, une heure avant l'opération? L'Inoculation prévient les dangers & les suites de la petite vérole naturelle; mais je ne la donne pas pour un remède contre tous les dérangemens auxquels une machine aussi composée que le corps humain est sujette, encore moins pour un préservatif contre la mort subite (a).

Pour n'être pas arrêté par les chicanes des adversaires de cette méthode, je n'ai fondé tous mes calculs que sur des suppositions faites à leur gré: il est temps de réclamer les droits de la vérité. Retranchons d'abord du nombre des prétendues victimes de cette opération ceux qui sont morts d'accidens étrangers, par exemple, ces enfans à la mamelle, emportés subitement dans le cours d'une petite vérole inoculée très-bénigne, par une convulsion ou par une colique (b); ce qui n'arrive que trop fréquemment à d'autres enfans de leur âge, qui paroissent jouir de la plus parfaite santé. Ne mettons point sur le compte de la petite vérole artificielle la mort de ceux qui, dans un temps d'épidémie, avoient déjà reçu le mal par

(a) On m'a cependant fait remarquer qu'un homme qui seroit menacé d'un accident d'apoplexie, pourroit en être garanti par la saignée, la diète & le régime qu'on prescrit à ceux

qu'on prépare pour l'Inoculation.

(b) Voyez lettres du capitaine Osburn & du docteur Nettleton à M. Jurin, en 1722 & 1723.

la contagion naturelle, avant que d'être inoculés : ce qu'on a lieu de présumer quand les symptômes se manifestent avant le temps où l'opération a coutume de produire son effet. Exceptons encore, comme il est juste, d'une part les morts causées par l'intempérance ou par d'autres excès bien caractérisés des malades; & de l'autre les accidens qu'on doit visiblement attribuer à l'imprudence de quelques Inoculateurs qui font leur coup d'essai; accidens plus rares aujourd'hui, mais assez fréquens dans les premiers temps où la méthode s'est introduite. Quand on aura fait toutes ces exceptions, dont jusqu'ici nous n'avons fait aucune, il ne restera peut-être pas une seule mort qu'on puisse imputer légitimement à l'Inoculation.

Choisissez un sujet sain, jeune & bien constitué; qu'un médecin habile veille à le préparer; préservez-le de la contagion épidémique; inoculez-le hardiment, sa vie est en sûreté.

DERNIÈRE
OBJECTION
ET
RÉPONSE.

Puisque l'Inoculation par elle-même n'est jamais mortelle, on ne peut plus objecter que celui qui ne seroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, après avoir servi sa patrie, seroit perdu pour la société, s'il mouroit dans son enfance de la petite vérole inoculée. On voit que cette objection, plus spécieuse que solide, & qui ne porte que sur la supposition du danger réel de l'Inoculation, est désormais détruite dans son principe. Je puis donc me dispenser d'en faire remarquer la foiblesse, même dans le cas où l'Inoculation ne seroit pas absolument sans péril pour la vie. Il est clair qu'alors même la grande inégalité des risques de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, l'incertitude de l'âge où l'on peut être attaqué de la première, & le danger d'en mourir d'autant plus grand que l'âge est plus avancé, sont autant de raisons décisives en faveur de l'Inoculation.

On a pû prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruiroit, mutiloit, ou défigureroit le quart du genre humain (j'entens ici le quart de ceux qui survivent aux premières maladies de l'enfance) : en voici la preuve.

Sur la fin du seizième siècle, environ cinquante ans après

la découverte du Pérou, cette maladie fut apportée d'Europe à *Carthagène* d'Amérique; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la seule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuscrit de la cathédrale de cette ville: j'ai moi-même été témoin dans les colonies portugaises, voisines des bords de l'*Amazon* (a), que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturels du pays, j'entends aux Américains originaires. M. *Maitland* (b), à qui l'Angleterre doit l'usage de l'Inoculation, rapporte qu'il y a des années où la petite vérole est une espèce de peste dans le Levant, qui tue au moins le tiers de ceux qu'elle atteint: cette proportion terrible n'est pas rare en Barbarie (c). Si l'on consulte les listes rapportées par M. *Jurin*, ou jointes à son ouvrage, entre autres celles du docteur *Nettleton*, qui s'étoit informé dans plusieurs villes de maison en maison, du nombre des malades & des morts de l'année (moyen le plus sûr pour parvenir à quelque chose d'exact), on verra qu'à *Londres* & en d'autres provinces d'Angleterre, il est mort en quelques années un cinquième, & quelquefois plus, des malades attaqués de la petite vérole; mais parmi ceux qui n'en meurent pas, combien restent privés de l'ouïe ou de la vue en tout ou en partie! combien affectés de la poitrine, languissans, valétudinaires, estropiés! J'en ai pour garant la thèse même qui nous peint l'Inoculation comme une pratique criminelle (d). Combien d'autres défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent des objets d'horreur pour ceux qui les approchent! Enfin dans ce sexe où la figure est un si grand avantage, combien n'en est-il pas qui perdent avec leurs agrémens, les unes la tendresse de leurs époux, les autres l'espérance d'un établissement, d'où s'ensuit une perte réelle pour l'État!

(a) Mém. de l'Acad. 1745, page 478.

(b) Chirurgien de Milord *Wortley Montagu*, par qui les enfans de cet Ambassadeur furent inoculés à *Constantinople* & à *Londres*. Voyez ses lettres, citées par M. de la *Coste*.

(c) Voyez le certificat de *Cassem-*

Aga, Envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheuchzer*.

(d) *Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, languentes & causarios relinquit. Quæstio medica in scholis medicorum. Paris, 30 décembre 1723.*

La petite vérole (*p. 652*) lève un tribut d'un quatorzième sur l'espèce humaine : quand le nombre des victimes, blessées de ses traits, ne surpasseroit pas le nombre de celles qu'elle frappe mortellement, il seroit toujours vrai, que de cent personnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, treize ou quatorze sont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triste signallement. Voilà donc sur cent personnes, vingt-six ou vingt-huit témoins qui prouvent que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On a vû, par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'Inoculation prévient tous ces malheurs. Non seulement la petite vérole inoculée n'est pas mortelle, non seulement elle n'est pas dangereuse, mais elle ne laisse point de reste qui rappelle un cruel souvenir (*a*). Cette seule considération paroît décisive pour cette moitié du genre humain, à qui la beauté semble quelquefois plus chère que la vie.

CONCLUSION.

Ce ne sont point ici des conjectures hazardées par esprit systématique : c'est le résultat de faits discutés contradictoirement, recueillis & publiés à la face de l'univers par de savans théologiens, des médecins éclairés & des chirurgiens habiles. J'ai cité mes garans, sans tous ceux dont je n'ai pas fait mention, tels que *Sydenham* & *Boerhaave*. Les noms de l'évêque de *Worcester*, du docteur *Jurin*, secrétaire de la Société royale, du docteur *Mead*, l'*Hippocrate* de l'Angleterre, & de *M. Ranby*, premier chirurgien de S. M. B. sont à la tête de la liste, & me dispensent de répéter les autres.

A la vûe de tant de témoignages respectables en tout genre, réunis depuis trente ans en faveur de l'Inoculation, *M. Hecquet* ne diroit plus que *ce n'est encore qu'un remède de bonne femme, qui n'a pas fait ses preuves, & qu'on veut transmettre ainsi tout*

(*a*) Le contraste étonnant, dit *M. Maty*, auteur du journal britannique, dans la traduction angloise du présent Mémoire, page 58, qu'on remarque quand on visite l'hôpital de la petite vérole, comme je l'ai fait aujourd'hui 26 mars 1755, entre les inoculés &

ceux qui ont eu la petite vérole naturelle, du côté des effets de la maladie sur le visage, suffiroit seul pour déterminer ceux qui comptent pour quelque chose l'avantage de n'être pas défigurés.

brute entre les mains des médecins. Ce docteur mieux informé rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence : la probité rigide, son amour pour la vérité, feroient, s'il vivoit encore, un défenseur de l'Inoculation, de celui qui l'a le plus décriée.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante ; il falloit que le temps donnât de nouvelles lumières sur son utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & perfectionné la méthode : les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquième en Angleterre (a) depuis que la pratique de l'Inoculation est devenue plus commune : les yeux enfin se sont ouverts. C'est une vérité qui n'est plus contestée à *Londres*, que la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & qu'elle en garantit : enfin dans un pays où l'on s'est déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert : l'évidence des faits, & surtout la honte de soutenir une cause désespérée, ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour : il est temps que nous voyions ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitons.

Ce que la Fable nous raconte du *Minotaure* & de ce tribut honteux dont *Thésée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois ? Un monstre altéré du sang humain s'en repaissoit depuis douze siècles (b) : sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se bor-
noit à moins. Desormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monstre &

(a) Sermon déjà cité de l'Évêque de *Worcester*.

(b) La petite vérole, apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le sixième siècle.

de l'appriivoiser ; elle a sù le transformer en un animal domestique, qu'elle emploie à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France, avec plus d'obstacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé (*a*) qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans *Paris*, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cens vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, est donc le nombre des malades de la petite vérole à *Paris*, année commune. Si tous les ans on inoculoit en cette ville dix mille personnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raison de trois par mille ; mais en supposant contre toute probabilité qu'il mourût deux inoculés sur cent au lieu d'un sur trois ou quatre cens, ce ne seroit jamais que deux cens personnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cens vingt-huit. Il est donc démontré que l'établissement de l'Inoculation sauveroit la vie à douze ou treize cens citoyens par an dans la seule ville de *Paris*, & à plus de vingt-cinq mille personnes dans le royaume (*b*), supposé, comme on le présume, que la capitale contienne le vingtième des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans des siècles de ténèbres, & que nous nommons barbares, la superstition des druides immoloit aveuglément à ses dieux des victimes humaines ; & dans ce siècle, si poli, si plein de lumières, que nous appelons le siècle de la philosophie, nous ne nous apercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le

(*a*) Voyez les listes annuelles des morts de *Londres* & des environs, pendant quarante-deux ans, rapportées par M. *Jurin*.

(*b*) J'ai réformé mon premier calcul d'après les remarques de M. *Maty*.

bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort chaque année, dans la France seule, vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendrait qu'à nous de conserver à l'État. Convenons que nous ne sommes ni philosophes ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'Inoculation s'établisse, il faut donc faire une loi pour obliger les pères d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette question. A *Sparte*, où les enfans étoient réputés enfans de l'État, cette loi sans doute eût été portée; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de *Lacédémone*, que le siècle de *Lycurque* est loin du nôtre: d'ailleurs, la loi ne seroit pas nécessaire en France; l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'Inoculation s'établira-t-elle un jour parmi nous? je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer du progrès de la raison humaine. Elle chemine à pas lents: l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent le terrain pas à pas; mais après des siècles de combats vient enfin le moment de son triomphe. Le plus grand de tous les obstacles qu'elle ait à surmonter, est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement; indifférence qu'on a souvent érigée en vertu, que quelques philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, & sous les spécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de perdre son repos, le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions sont bien propres à modérer le zèle le plus ardent; mais il reste au sage un tempérament à suivre, c'est de montrer de loin la vérité, d'essayer de la faire connoître, d'en jeter, s'il peut, la semence, & d'attendre patiemment que le temps & les conjonctures la fassent éclore.

Quelque utile que soit un établissement, il faut un concours

668 MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE
de circonstances favorables pour en assurer le succès; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Étoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'Inoculation en Circassie & chez les Géorgiens? Rougissons pour eux, puisqu'ils sont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préservatif: ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au desir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher & les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'Inoculation en Grèce? l'adresse & la cupidité d'une femme habile, qui sût mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. J'ai vû des Marseillois à *Constantinople* faire inoculer leurs enfans avec le plus grand succès: de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet usage salutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuse de l'exemple? A *Genève* celui d'un magistrat éclairé n'eût pas suffi, sans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la désolation dans les premières familles. (a). Dans la Guiane, la crainte, peut-être le desespoir de voir tous ses Indiens périr l'un après l'autre sans ressource, purent seuls déterminer un Religieux timide à faire l'essai d'une méthode qu'il connoissoit mal, & que lui-même croyoit dangereuse (b). Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuse qui porta l'Inoculation en Angleterre: rien ne fait plus d'honneur à la nation angloise, au collège des médecins de *Londres* & au roi de la Grande-Bretagne, que les vûes qui la firent adopter & les sages précautions avec lesquelles elle y fut reçûe; mais n'a-t-elle pas essuyé trente ans de contradictions?

Quand toute la France seroit persuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du Gouvernement; & le Gouvernement se déterminera-t-il jamais à la favoriser sans consulter les témoignages les plus décisifs en pareille matière?

(a) Voyez Mémoire de M. Guyot, tome II des Mémoires de l'Académie de Chirurgie.

(b) Relation de l'Amazone, *Mém. de l'Acad. des Sc.* 1745.

C'est donc aux facultés de théologie & de médecine, c'est aux académies, c'est aux chefs de la magistrature, aux sçavans, aux gens de lettres, qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance, & de faire sentir au peuple que son utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'État, que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'Inoculation. Quand il s'agit du bien public, il est du devoir de la partie pensante de la nation, d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumière, & d'entraîner par le poids de l'autorité, cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut-il encore des expériences? ne sommes-nous pas assez instruits? Qu'on ordonne aux hôpitaux de distinguer soigneusement, dans leurs listes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque espèce de maladie, comme on le pratique en Angleterre; usage dont on reconnoîtroit, avec le temps, de plus en plus l'utilité: que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'Inoculation se fasse sur cent sujets qui s'y soumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle; que tout se passe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, sous les yeux & sous la direction d'un administrateur dont les lumières égalent le zèle & les bonnes intentions: que l'on compare ensuite la liste des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public: les moyens de s'éclaircir & de résoudre les doutes, s'il en reste, ne manqueront pas, quand, avec le pouvoir, on en aura la volonté.

L'Inoculation, je le répète, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plus tôt; mais quand arrivera ce jour? oserai-je le dire? ce ne sera peut-être que lorsqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de si vives alarmes, & qui se convertit en transports de joie (a), réveillera l'attention publique; ou, ce dont le ciel veuille nous préserver, ce sera dans le temps funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la nation

(a) La petite vérole de M. le Dauphin.

dans le deuil, & parut ébranler le trône en 1711 (a). Alors si l'Inoculation eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus chères espérances, nous eussent fait recevoir comme un présent du ciel ce préservatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais, à la honte de cette fière raison qui ne nous distingue pas toujours assez de la brute, le passé, le futur font à peine impression sur nous : le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs ? ne construirons-nous un pont à Neuilly qu'après que *Henri IV* aura couru risque de la vie en y passant le bac ? n'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de son sang (b) !

Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devoit avoir perdu ce nom : mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche ! loin de le craindre, je le desire : & sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois dispensé de rappeler ; que *si l'usage de l'Inoculation étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut inoculée, on eût déjà sauvé la vie à près d'un million d'hommes (c), sans y comprendre leur postérité !*

(a) La mort de *Louis Dauphin*, ayeul de *Louis XV*, mort de la petite vérole le 14 Avril 1711, à quarante-neuf ans. (L'Empereur *Joseph* mourut de la même maladie, le 17 du même mois, dans sa trente-troisième année).

(b) On sait que *Henri IV* fut assassiné, son carrosse étant arrêté par un embarras dans la rue de la *Féronnerie*, alors très-étroite, aujourd'hui l'une des plus larges de *Paris*.

(c) Il est prouvé ci-dessus, page 666, que l'Inoculation sauveroit la vie chaque année en France à vingt-cinq mille personnes, ce qui feroit sept cens soixante & quinze mille en trente & un ans qui se sont écoulés depuis 1723 jusqu'en 1754, temps où je lisois ce mémoire. Il faudroit augmenter aujourd'hui ce nombre de plus de cent mille : ce seroit donc environ neuf cens mille personnes.

